



HITACHI

TRIPLE C

CATALOGUE 2018 - 2019

Cooling & Heating



SOMMAIRE

- 02 Le groupe
- 04 Les comptoirs
- 06 Les services
- 08 Les technologies exclusives
- 13 Les solutions



RESIDENTIEL



RESIDENTIEL COLLECTIF



COMMERCE



TERTIAIRE



AIR/AIR



AIR/EAU



EAU CHAUDE SANITAIRE



DRV AIR/AIR



EAU GLACÉE



TRAITEMENT D'AIR

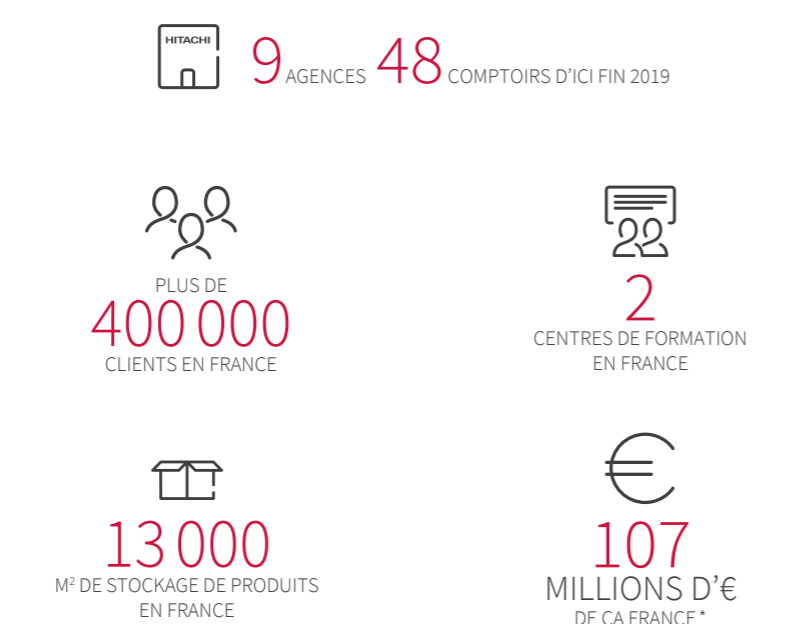
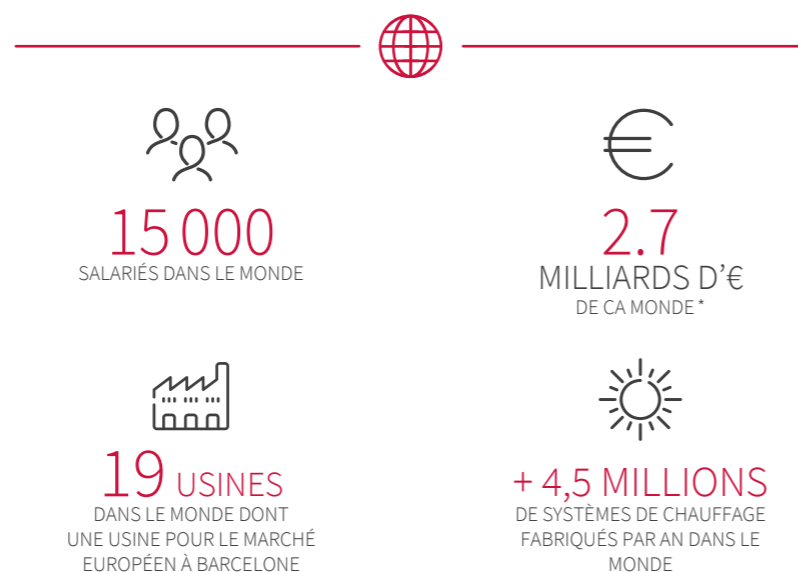
Retrouvez nos nouveautés 2018



Johnson Controls - Hitachi Air Conditioning propose la gamme la plus complète de produits de chauffage, de climatisation et de traitement de l'air dans le monde.

Toujours à la pointe de la technologie, JCH développe des produits pour le confort de tous, dans des environnements professionnels ou domestiques, pour les marchés du neuf et de la rénovation. Le respect de l'environnement est aussi la priorité, de la conception des produits à la production, en passant par les procédures d'installation et de mise en service.

Quelles que soient vos attentes, le réseau Hitachi est là pour vous accompagner et vous proposer les solutions adaptées.



LE MONDE DE DEMAIN À BESOIN DE VOUS. REJOIGNEZ-NOUS



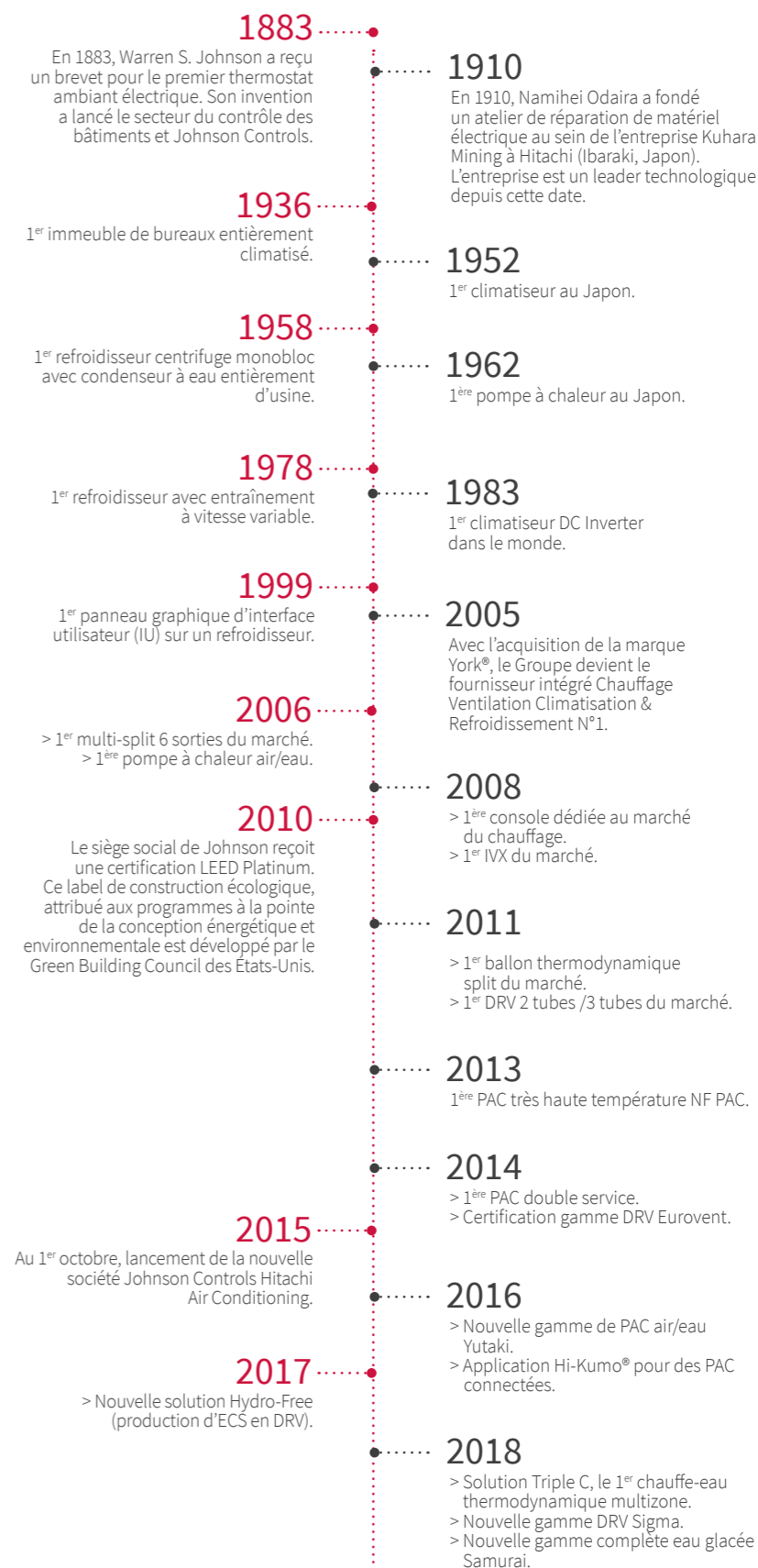
Notre réseau se développe rapidement et offre de nombreuses opportunités professionnelles !



*Année fiscale 2018



HITACHI
PLUS DE 130 ANS D'INNOVATIONS





COMPTOIRS HITACHI

DES SPÉCIALISTES À VOS CÔTÉS

Concept unique en France, les comptoirs Hitachi sont de véritables spécialistes des énergies renouvelables et des gammes Hitachi. Ils vous proposent une offre complète et un service avant et après-vente de qualité, grâce à leurs compétences et à leur proximité.

CONCEPT COMPTOIR HITACHI

- > Surface de 300 à 500 m², à minima.
- > Stock de produits finis et d'accessoires.
- > Zone libre-service.
- > Showroom.
- > Salle de formation.

PROXIMITÉ ET CONSEIL

- > Personnel au service des installateurs.
- > Solutions performantes en économie d'énergie, en amélioration du confort, en valorisation du patrimoine et en respect de l'environnement.
- > Conseil en amont de vos projets.
- > Accompagnement personnalisé de la sélection de la solution à son installation, jusqu'à la maintenance.

ASSISTANCE ET SAV

- > Aide à la mise en service des installations, guidages et dépannages.
- > Hot-line après-vente et documentations à disposition.

FORMATIONS

- > Sur toutes les gammes Hitachi, les procédures de diagnostic de dépannage et les nouvelles réglementations.

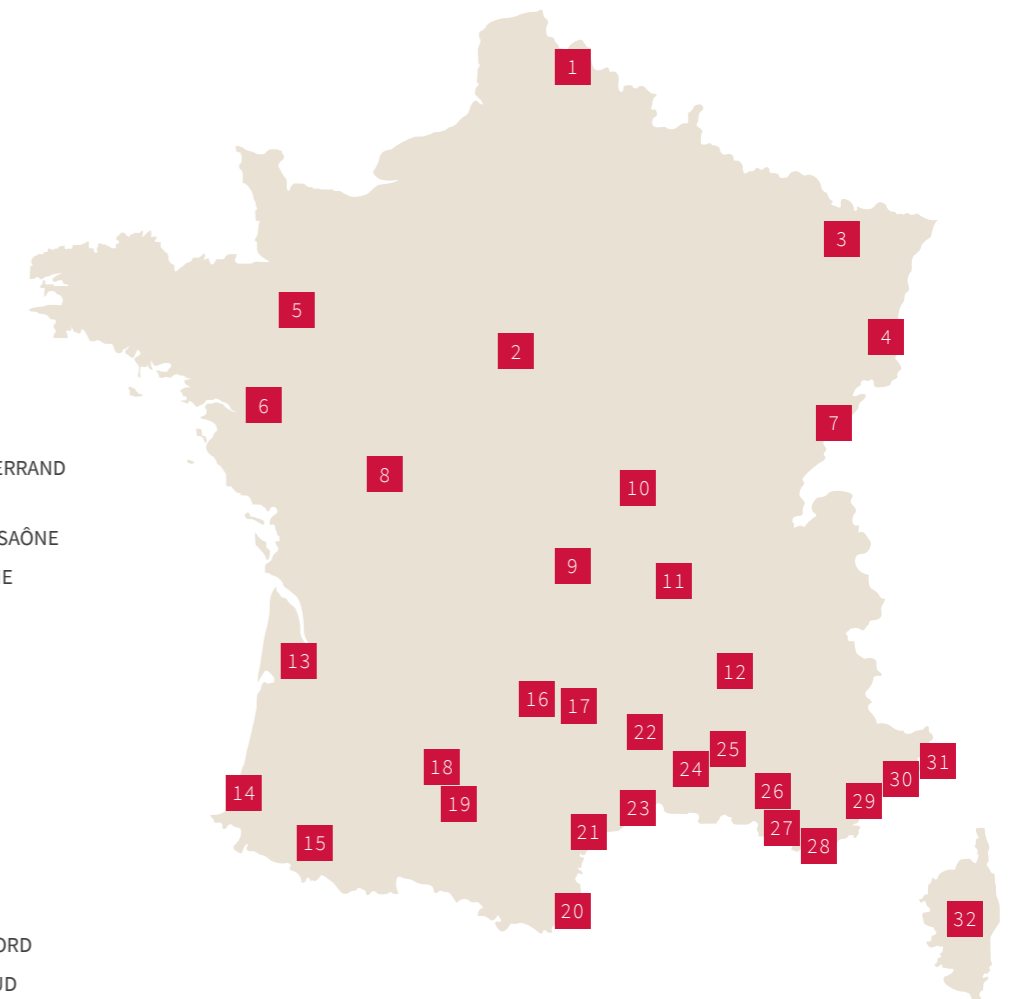
RÉACTIVITÉ

- > Rapidité et efficacité de la prise de contact, de la transmission de devis, jusqu'au traitement et suivi des commandes.
- > Disponibilité d'un large stock de références.

UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION SPÉCIALISÉE UNIQUE EN FRANCE

- > Une couverture du territoire en expansion permanente.
- > Une proximité locale forte : plus de 30 comptoirs

- | | |
|--|-------------------------|
| | 1 LILLE |
| | 2 ORLÉANS |
| | 3 NANCY |
| | 4 COLMAR |
| | 5 RENNES |
| | 6 NANTES |
| | 7 BESANÇON |
| | 8 POITIERS |
| | 9 CLERMONT-FERRAND |
| | 10 CHALON SUR SAÔNE |
| | 11 SAINT-ÉTIENNE |
| | 12 MONTÉLIMAR |
| | 13 MÉRIGNAC |
| | 14 ANGLÈT |
| | 15 PAU |
| | 16 RODEZ |
| | 17 MILLAU |
| | 18 TOULOUSE NORD |
| | 19 TOULOUSE SUD |
| | 20 PERPIGNAN |
| | 21 NARBONNE |
| | 22 ALÈS |
| | 23 MONTPELLIER |
| | 24 NÎMES |
| | 25 AVIGNON |
| | 26 AIX-EN-PROVENCE |
| | 27 AUBAGNE |
| | 28 TOULON |
| | 29 FRÉJUS |
| | 30 MOUANS-SARTOUX |
| | 31 SAINT-LAURENT-DU-VAR |
| | 32 CORSE - 5 COMPTOIRS |



OUVERTURE PROCHAINE
DE 5 COMPTOIRS À : CAEN, LAVAL,
BREST, GRENOBLE ET LYON

LE RÉSEAU RECRUTE DES COLLABORATEURS
POUR LES OUVERTURES À VENIR...
Mais aussi pour les comptoirs existants ! N'hésitez pas à solliciter
votre contact commercial pour en savoir plus.

SERVICES HITACHI

DES OUTILS INTUITIFS ET INNOVANTS
POUR VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

Avec des logiciels et des applications à la fois intuitifs et interactifs, Hitachi vous donne une longueur d'avance et vous ouvre la voie. Une nouvelle génération d'installateurs de produits de demain.

SITE DE LA MARQUE HITACHI
COOLING & HEATING EN FRANCE :
www.hitachiclimat.fr



POUR VOUS AIDER DANS VOS CONSEILS CLIENTS

CHAINE YOUTUBE

Consultez et partagez des vidéos qualitatives
Retrouvez en ligne nos vidéos explicatives
pour mieux appréhender nos solutions
et vous aider lors de vos ventes.



FORMATION

Bénéficiez de formations adaptées.

Choisissez les formations techniques qui vous conviennent : stage découverte ou perfectionnement.

VISITE IMMERSIVE DU CENTRE DE FORMATION

Offrez-vous une visite à 360° de notre centre de formation de Saint-Priest, intégralement équipé de machines en fonctionnement.

<http://visitevirtuelle.innovation-tour.fr/>



HITOOLPRO.COM

Un accès unique réservé aux installateurs.

Toute l'information nécessaire pour votre activité : documentations techniques et commerciales, actualités, promotions, logiciels, SAV, informations réglementaires, inscription aux formations...

CODES ALARMES

Dépannage 24 heures / 24 et 7 jours / 7.

Diagnostiquez simplement et rapidement les dysfonctionnements sur les machines.
Objectif : Satisfaction clients !
<https://hitachi.ac.tmti.net/product>



SERVICE HACE-WARRANTY

Pièces détachées sous garantie.

Suivez facilement vos demandes en ligne et vos expéditions.



HI-PARTS, LOGICIEL PIÈCES DÉTACHÉES

Sélectionnez et commandez vos pièces détachées. www.hi-parts.fr

En toute autonomie 24 heures / 24.
Vos codes d'accès invité : hi-parts (login et mot de passe idem)



SITE ERP

Retrouvez et éditez toutes nos informations de performances énergétiques saisonnières, sur toutes nos gammes résidentielles et tertiaires.
www.hitachiclimat-erppactive.fr



HITACHI



NOUVEAU

MULTICOMBI

Trouvez la meilleure combinaison Multizone Air/Air possible grâce à notre nouvel outil de sélection en ligne : www.multicombi.fr



SCHÉMATHÈQUE YUTAKI

Accédez en quelques clics sur www.yutaki-applications.com

aux schémas hydrauliques avec tous les accessoires nécessaires et les raccordements au bornier, ou encore pour créer un devis. + de 60 schémas disponibles, incluant des installations avec 1 ou 2 circuits, les eaux chaudes sanitaires (intégrées ou déportées) et la combinaison avec d'autres systèmes (chaudières, panneaux solaires, piscine.)

HI-TOOLPOWER FOR HOME

Un logiciel de dimensionnement pour vos projets de PAC Air/Eau résidentiels.

Simple et intuitif, il permet de définir précisément les besoins d'une installation en aidant au calcul de dimensionnement d'un projet.

HI-TOOLKIT FOR HOME

Un logiciel de sélection des pompes à chaleur air/eau.

Plus qu'un logiciel de sélection d'une pompe à chaleur air/eau pour le résidentiel, c'est un véritable outil technique (validation de solution de chauffage et eau chaude sanitaire) et économique (simulation financière des coûts d'exploitation).

APPLICATION HI-VISION

Simulez en 3D la place d'une PAC Hitachi chez vos clients !

Disponible sur votre mobile



NOUVEAU

GLOBAL SELECTION SOFTWARE

Gamme DRV Sigma Gérez simplement vos projets techniques en détente directe.

Conçu pour les études d'implantations tertiaires, c'est un véritable outil de conseil dans la réalisation d'un projet technique complet : sélection des produits, schéma frigorifique, schéma électrique et quantitatif.

HI-TOOLKIT FOR INDUSTRY

Gamme Chiller Gérez simplement vos projets techniques en eau glacée.

Conçu pour les études de sélection des groupes d'eau glacée, c'est un outil simple de dimensionnement et d'estimation des consommations énergétiques.

BIBLIOTHEQUE BIM

Retrouvez nos objets BIM pour vos projets sur www.bimandco.com/fr

GAMME DE RÉGULATION

AIR/AIR · AIR/EAU



HITACHI



LES ÉQUIPEMENTS COMPATIBLES AVEC LA SOLUTION TAHOMA® DE SOMFY®

L'intégralité de la gamme résidentielle Hitachi est désormais compatible avec la solution Tahoma® de Somfy®.

TÉLÉCOMMANDES FILAIRES EN OPTION



TÉLÉCOMMANDE FILAIRE HEBDOMADAIRE

La nouvelle télécommande filaire avec programmation hebdomadaire a été conçue pour offrir le maximum de fonctions possibles tout en assurant une extrême simplicité d'utilisation.

- > Affichage clair de tous les paramètres en plusieurs langues (5 dont français).
- > Navigation simplifiée par des menus et un bouton de navigation.
- > Code alarme :
 - Alarme sur unité intérieure ou groupe extérieur.
 - Type d'alarme
- > Historique des alarmes
- > Verrouillage de la télécommande possible.
- > Possibilité de borner les plages de points de consigne et de verrouiller le mode.
- > Programmation hebdomadaire :
 - 5 plages par jour avec des points de consigne différents.
 - Possibilité de copier la programmation simplement.
- > Fonction vacances :
 - Jusqu'à 99 jours d'absence.
 - Point de consigne réglable de 10 à 16 °C.
- > Indication des consommations.

RÉFÉRENCES	SPX -WKT3
Prix	154,00 € HT + Éco-participation : 0,12 € HT



TÉLÉCOMMANDE FILAIRE SIMPLIFIÉE

La télécommande filaire simplifiée a été développée pour répondre à des applications de type hôtellerie, maisons de retraite, bureaux,... où l'utilisateur doit avoir un accès simple et limité aux principales fonctions.

- > Marche / Arrêt.
- > Changement de mode (été / hiver / auto / ventilation / déshumidification).
- > Modification des points de consignes.
- > Changement des vitesses de ventilation.
- > Timer 12 heures ou fonction veille (sleep).
- > Commande centralisée possible (voir SPX-DST1).

RÉFÉRENCES	SPX-RCDA	SPX-RCDB
Prix	113,00 € HT + Éco-participation : 0,12 € HT	

POMPES À CHALEUR AIR/AIR MONOSPLITS & MULTISPLITS



Box domotique Somfy®

RÉFÉRENCES	1811527
Prix	427,00 € HT + Éco-participation : 0,08 € HT



Interface de communication

RÉFÉRENCES	PASSERELLE AIR/AIR SPX-TAG-01
Prix	132,00 € HT + Éco-participation : 0,08 € HT



Interface de communication

RÉFÉRENCES	PASSERELLE + YUTAMPO II ATW-TAG-02
Prix	307,00 € HT + Éco-participation : 0,08 € HT

LES FONCTIONNALITÉS DE L'APPLICATION TAHOMA® DE SOMFY®

- > Gestion de tous les équipements à distance (garage, portail, volets, lumière, chauffage, etc.).
- > Création de scénarios.
- > Information des consommations des équipements.
- > Des économies à la clé !



HI-KUMO®, RESTEZ CONNECTÉ

Cette nouvelle application vous permettra de piloter à distance tous vos nouveaux équipements résidentiels HITACHI.



PAC AIR/AIR

HI-KUMO®, FONCTIONNALITÉS

- > Marché / Arrêt
- > Gestion des températures
- > Vitesse de ventilation
- > Choix orientation balayage
- > Programmation hebdomadaire
- > Affichage des codes défauts...



- > Marché / Arrêt
- > Gestion température ECS
- > Programmation hebdomadaire
- > Affichage des codes défauts...



HI-KUMO®, CONFIGURATIONS



- MOINS DE 10 UNITÉS INTÉRIEURES
- > 1 passerelle SPX-WFG01 par unité intérieure.
- PLUS DE 10 UNITÉS INTÉRIEURES
- > 1 box AHP-SMB-01 capable de détecter 20 passerelles.
 - > + 1 passerelle SPX-TAG01 par unité intérieure.



- > 1 box AHP-SMB-01 par PAC Air/Eau ou Yutampo II
- > + 1 passerelle ATW-TAG-02 par PAC Air/Eau.

HI-KUMO®, RÉFÉRENCES

RÉFÉRENCES	SPX-WFG01
Compatibilité	Gamme PAC air/air
Prix	139,00 € HT + Éco-participation : 0,08 € HT



RÉFÉRENCES	AHP-SMB-01
Compatibilité	CET
Prix	184,00 € HT + Éco-participation : 0,08 € HT



RÉFÉRENCES	SPX-TAG01
Compatibilité	Gamme PAC air/air
Prix	132,00 € HT + Éco-participation : 0,08 € HT



RÉFÉRENCES	ATW-TAG-02
Compatibilité	Gamme Yutampo II
Prix	307,00 € HT + Éco-participation : 0,08 € HT



GAMME DE RÉGULATION AIR/AIR



SONDES ET CONTACTS

KIT CONTACT SEC SEUL

Permet de réaliser une fonction marche/arrêt à distance.

RÉFÉRENCES	SPX-WDC2	SPX-WDC3	SPX-WDC4
Compatibilité	RAI-QPB RAD-QPB	RAK-PSC / RAK-PEC / RAK-RPD RAK-RXD / RAK-QPB / RAK-RPB RAK-QXB / RAF-RXB / RAK-PED	RAK-PPD
Prix (tous modèles)	26,00 € HT + Éco-participation : 0,02 € HT		

KIT REPORT DÉFAUT SEUL

Cet accessoire permet d'envoyer un signal 5 V en cas de défaut sur l'unité intérieure.

Ce kit se présente sous la forme d'un câble (SPX-WDC7) et d'un boîtier (HA-S100TSA à raccorder).

RÉFÉRENCES	SPX-WDC7 + HA-S100TSA
Compatibilité	RAK-PSC / RAK-QXB / RAK-RXD / RAK-QPB / RAK-RPB RAK-RPD / RAK-PEC / RAF-RXB / RAK-PEDRAI-QPB* / RAD-QPB*
Prix	SPX-WDC7 : 26,00 € HT + Éco-participation : 0,02 € HT HA-S100TSA : 77,00 € HT + Éco-participation : 0,02 € HT

* Besoin uniquement d'un boîtier HA-S100TSA pour ces références.
Le SPX-WDC7 n'est pas nécessaire.

KIT REPORT DÉFAUT + CONTACT SEC

Cet accessoire permet d'envoyer un signal 5 V en cas de défaut sur l'unité intérieure et de réaliser une fonction marche/arrêt à distance.

Ce kit se présente sous la forme d'un câble (SPX-WDC5 ou SPX-WDC6) et d'un boîtier (HA-S100TSA à raccorder).

RÉFÉRENCES	SPX-WDC5 + HA-S100TSA	SPX-WDC6 + HA-S100TSA
Compatibilité	RAK-PSC / RAK-QXB / RAK-RXD RAK-QPB / RAK-RPB / RAK-RPD RAK-PEC / RAF-RXB / RAK-PED	RAI-QPB / RAD-QPB
Prix (tous modèles)	SPX-WDC5 ou SPX-WDC6 : 26,00 € HT + Éco-participation : 0,02 € HT HA-S100TSA : 77,00 € HT + Éco-participation : 0,02 € HT	

KIT REPORT DÉFAUT + INFORMATION DE FONCTIONNEMENT

Cet accessoire possède 2 sorties dédiées. La 1^{ère} permet d'envoyer un signal de 220V en cas de défaut de l'unité intérieure. La 2^{ème} permet d'envoyer un signal de 220V quand l'unité intérieure est en fonctionnement.

RÉFÉRENCES	SPX-WDC8
Compatibilité	RAK-RXD / RAK-QXD / RAK-RPD / RAK-QPD / RAK-PED RAK-PPD / RAI-PPD / RAD-PPD
Prix	103,00 € HT + Éco-participation : 0,02 € HT



SONDE DÉPORTÉE

POUR GAINABLES MULTISPLITS

Équipée d'une sonde déportée, l'unité intérieure régule par rapport à la température ambiante.

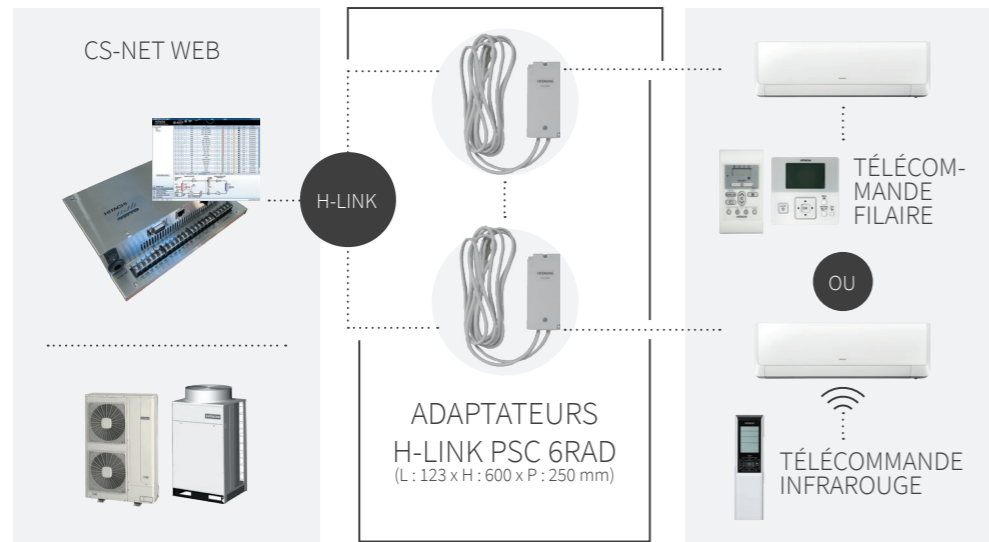
RÉFÉRENCES	SPX-RTH1
Compatibilité	RAD-QPB
Prix	77,00 € HT + Éco-participation : 0,02 € HT



PILOTAGE PAR GTC

BOÎTIER H-LINK

Permet de raccorder les unités intérieures des gammes Takai, Mokai, Mono-MultiZone sur un réseau H-Link.

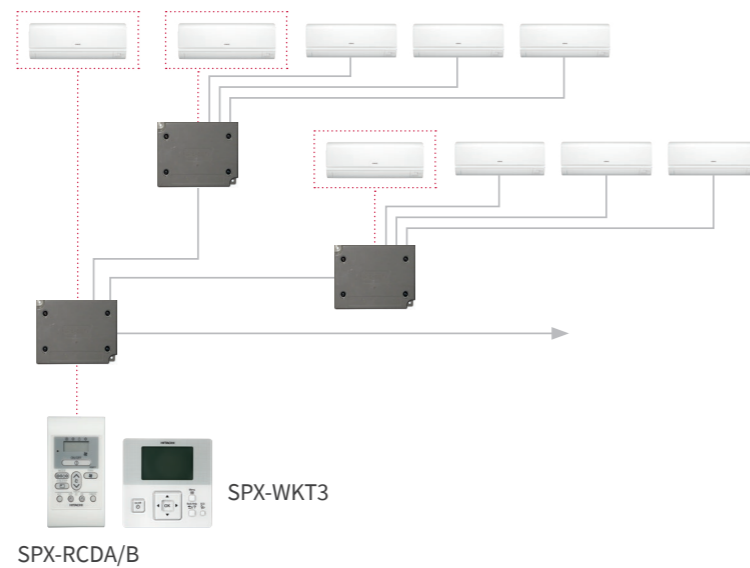


RÉFÉRENCE	PSC-6RAD
Compatibilité	RAK-PSC / RAK-RXD / RAK-RPB / RAK-PEC / RAK-QXB / RAK-PPD / RAK-QPB RAF-RXB RAI-RPA / RAK-RPD / RAD-PPA / RAD-QPB / RAI-QPB
Prix (tous modèles)	164,00 € HT + Éco-participation : 0,08 € HT

COMMANDE CENTRALISÉE

BOÎTIER MULTI UNITÉS INTÉRIEURES

- > Associé à une télécommande filaire hebdomadaire (SPX-WKT3) ou simplifiée (SPX-RCDA/B), il permet de piloter jusqu'à 4 unités intérieures.
- > Ces unités intérieures fonctionnent toutes dans le même mode et avec le même point de consigne.
- > Jusqu'à 4 SPX-DST1 peuvent être connectés pour contrôler jusqu'à 13 unités intérieures.
- > Pour raccorder le boîtier SPX-DST1 à l'unité intérieure, il faut commander le câble suivant : SPX-WDST8M (longueur : 8 m - 1 câble par unité intérieure).



RÉFÉRENCE	SPX-DST1	SPX-WDST8M
Compatibilité	RAK-PSB / RAK-RXD / RAK-RPB / RAK-RPD / RAK-PEC / RAK-QXB / RAK-PPD / RAK-QPB RAF-RXB RAI-RPA / RAD-RPA / RAK-RPC / RAD-QPB / RAI-QPB / RAK-PED	
Prix	36,00 € HT + Éco-participation : 0,08 € HT	21,00 € HT + Éco-participation : 0,02 € HT

TRIPLE C

LE 1^{ER} CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE MULTIZONE.
CHAUFFE-EAU / CHAUFFAGE
CLIMATISATION



CHAUFFE EAU THERMODYNAMIQUE MULTIZONE



CONSOLES



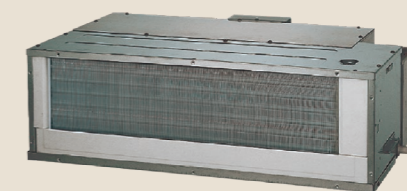
CASSETTES



MURAUX



GAINABLES



MULTIZONE



1. Groupe extérieur



2. Ballon d'eau chaude



3. Télécommande radio ou filaire



4. Unité console SHIROKUMA



5. Unité murale TAKAI



6. Unité murale MOKAI

PERFORMANCES

- PARMI LES MEILLEURES DU MARCHÉ
- > Chauffage performant : puissances à -7 °C élevées pour un maximum de confort.
 - > Groupes extérieurs ultra silencieux.

DESIGN

- LA GAMME TRIPLE-C OFFRE UNE MULTITUDE DE COMBINAISONS
- > Allier unité murale TAKAI et console SHIROKUMA pour un design homogène.
 - > Équiper l'habitation avec des unités gainables pour une discrétion totale.
 - > Gainable : jusqu'à 70 Pa de pression disponible pour une plus grande flexibilité d'installation.
 - > Utiliser les Cassettes pour gagner de l'espace au sol.

EXCLUSIVITÉ HITACHI

- > VECTOR CONTROL
Ce système breveté par Hitachi optimise le fonctionnement des compresseurs des groupes extérieurs pour atteindre des performances inégalées.
- > HIBERNATE
La régulation intelligente des groupes extérieurs permet de diminuer de plus de 70 % leur consommation à l'arrêt.

CONTRÔLE & TÉLÉCOMMANDES



TÉLÉCOMMANDE INFRAROUGE HEBDOMADAIRE
Standard sur Muraux, Consoles ou Cassettes. Option sur Gainables. Voir P.12

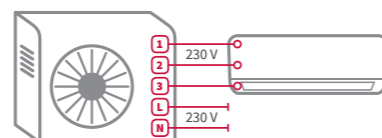


TÉLÉCOMMANDE FILAIRE HEBDOMADAIRE
Option sur Consoles, Muraux, Cassettes et Gainables. Voir P.8



TÉLÉCOMMANDE FILAIRE SIMPLIFIÉE
Option sur Consoles, Muraux, Cassettes et Gainables. Voir P.8

! Les unités intérieures sont alimentées en 220-230 V depuis le groupe extérieur.



ATTENTION

La puissance restituée de chaque unité intérieure dépend du groupe extérieur, de la combinaison sélectionnée, de la longueur de tuyauterie, ainsi que de la température extérieure. La longueur de tuyauterie utilisée pour déterminer les valeurs ci-dessus est de 10 m. La puissance totale ne peut dépasser la puissance du groupe : se reporter au tableau de combinaisons. Pour effectuer une sélection rigoureuse, reportez-vous à nos documentations techniques ou utilisez le logiciel Hi-ToolKit.

FONCTIONNALITÉS



CHAUD SEUL



RÉVERSIBLE

MONO MULTI ZONE
MONO MULTIZONE

TECHNOLOGIES



DC INVERTER

R410A REFRIGÉRANT
R410A

CERTIFICATIONS



ERP ACTIVE

AVANTAGES



COMPATIBLE DOMOTIQUE SOMFY

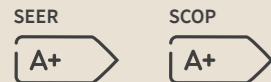


WIFI HI-KUMOD

CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE



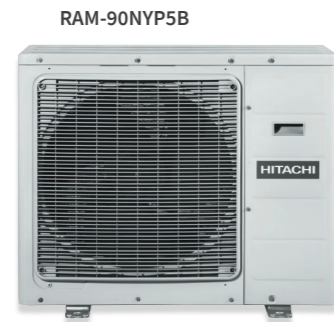
TAILLE DU BALLON INOX 190L	TAILLE DU BALLON INOX 270L
TEMPS DE CHAUFFE 190L 2h10	TEMPS DE CHAUFFE 270L 2h55
COP ECS 2,83	COP ECS 3,05



BALLONS INOX

- > Dimensions compactes (L520 x H1620 x P594 mm).
- > Raccordements frigorifiques par l'avant.
- > Poignées de manutention.
- > Liaisons frigorifiques jusqu'à 20 m.
- > La plus haute classe d'efficacité énergétique atteinte (A).
- > Temps de chauffe ultra rapide : 2h10 (190 L) et 2h33 (270 L).
- > Fonction boost ECS pour des besoins spécifiques.
- > Silencieux : sa technologie split garantit une installation dans le volume chauffé sans nuisance sonore.
- > Gamme compatible avec la solution connectée HI-KUMO®.
- > L'un des seuls ballons du marché à posséder une cuve inox, réel gage de longévité.
- > Contrôleur déportable.

GROUPE EXTÉRIEUR MULTIZONE



- > Jusqu'à 11,5 kW de Puissance disponible en chauffage.
- > Excellente puissance max à -7°C égale à 7,5 kW.
- > Permet de raccorder un ballon avec un minimum de 2 unités intérieures pouvant aller jusqu'à 4.

UNITÉS INTÉRIEURES



* La société JOHNSON CONTROLS HITACHI AIR CONDITIONING EUROPE SAS participe au Programme de Certification Eurovent pour les catégories AC / VRF / LCP-HP ; les données des modèles certifiés sont répertoriées dans l'Annuaire Eurovent (www.eurovent-certification.com).

YUTAMPO II CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE

BALLON	UNITÉ	TAW - 190NHB	TAW - 270NHB
Capacité	L	190	270
Raccords ECS	pouce	3/4 M	3/4 M
Raccords frigo FLARE	pouce	1/4 - 3/8	1/4 - 3/8
Cuve		INOX	INOX
Résistance électrique	W	1500	1500
Température ECS sans appoint (avec appoint)	°C	55 (75)	55 (75)
Temps de chauffe disponible ou restitué (de 15°C à 55°C)	h	2h10	2h55
Volume d'eau disponible ou restitué (à 40°C)	L	256	356
PES	W	24,9	20,0
Dimensions ballon (H x Ø x P)	mm	1620 x 520 x 594	1620 x 600 x 674
Poids	kg	49	54
Éco-participation	(HT)	5,00 €	5,00 €
Données nwh (190L cycle L / 270L cycle XL)**	%	123	125

GROUPE EXTÉRIEUR	UNITÉ	RAM - 90NYP5B
Nombre d'unités connectables (min - max)		2 - 4
Puissance nominale Froid (min - max)	kW	8,50 (1,52 - 9,50)
Puissance nominale Chaud (min - max)	kW	11,00 (1,50 - 11,50)
Puissance à -7°C ⁽¹⁾	kW	7,50
Puissance nom. absorbée Froid (min - max)	kW	2,23 (0,20 - 3,85)
Puissance nom. absorbée Chaud (min - max)	kW	2,46 (0,20 - 3,85)
EER / COP		3,81 / 4,47
Classe énergétique (Froid / Chaud)		A/A
SEER / SCOP (Climat moyen)		6,50 / 4,20
Classe énergétique saisonnière (Froid / Chaud)		A++/A+
Niveau sonore en Froid (pression)	dB(A)	53
Puissance sonore	dB(A)	66
Débit d'air (Froid / Chaud)	m³/h	3900 / 3900
Dimensions (H x L x P)	mm	800 x 950 x 370
Poids net	kg	71,0
Alimentation		230V / 1Ph / 50Hz
Intensité maximale	A	12
Section de câble (EN 60 335 - 1)	mm²	2 x (2,50 + T)
Liaison intérieure / extérieure	mm²	5 x (3 x 1,50 + T)
Diamètre des tuyauteries (Liq / Gaz)	pouce	(1/4 x 5) + (3/8 x 3 - 1/2 x 2)
Charge initiale de réfrigérant	kg	2,70
Préchargé pour	m	30
Longueur minimale	m	3
Longueur maximale / Appoint en réfrigérant	m/g/m	75 / 15
Dénivelé maximal	m	20
Performances garanties Froid / Chaud	°C	-10°C / +43°C (BS) // -15°C / +21°C (BH)
Fluide frigorigène		R410A
Compresseur		TWIN ROTATIF
Éco-participation - Groupe extérieur	(HT)	+6,67 €

PRIX	UNITÉ	XTAW-190NYP5B	XTAW-270NYP5B
Prix de l'ensemble	(HT)	6 593,00 €	6 798,00 €
Éco-participation	(HT)		+11,67 €

** Suivant normes 1647. Efficacité énergétique.
⁽¹⁾ Données incluant les dégivrages. Pour connaître les données correspondant à votre projet, utilisez nos catalogues techniques ou le logiciel Hi - ToolKit for business

CONTRÔLE & TÉLÉCOMMANDES	RÉF.	Prix (HT)	Éco-participation (HT)
Box domotique SOMFY*	1811527	427,00 €	+0,08 €
Hi-box : box domotique HI-KUMO*	AHP-SMB-01	184,00 €	+0,04 €
Passerelle SOMFY* / HI-KUMO*	ATW-TAG-02	307,00 €	+0,08 €
Adaptateur H-Link	ATW-HCD-01	109,00 €	+0,08 €
INTERFACE DE COMMUNICATION KNX	ATW-KNX-02	512,00 €	+0,08 €
Câble 15 m pour déporter le contrôleur	ATW-4PE-01	56,00 €	-
Câble connecteur entrée/sorties configurables	ATW-OF-01	40,00 €	-
Cache frontal	ATW-FCP-02	21,00 €	-
Adaptateur MODBUS	ATW-MBS-02	461,00 €	+0,08 €

UNITÉS INTÉRIEURES

MULTIZONE

HITACHI

FONCTIONNALITÉS



CHAUD SEUL



RÉVERSIBLE



MONO MULTIZONE

TECHNOLOGIES



DC INVERTER



R410A

CERTIFICATIONS



ERP ACTIVE

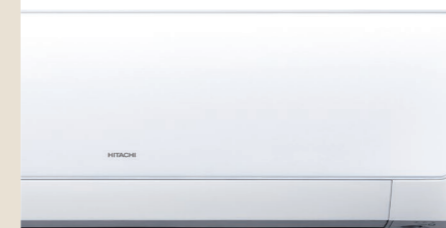
AVANTAGES



COMPATIBLE DOMOTIQUE SOMFY



WIFI HI-KUMO



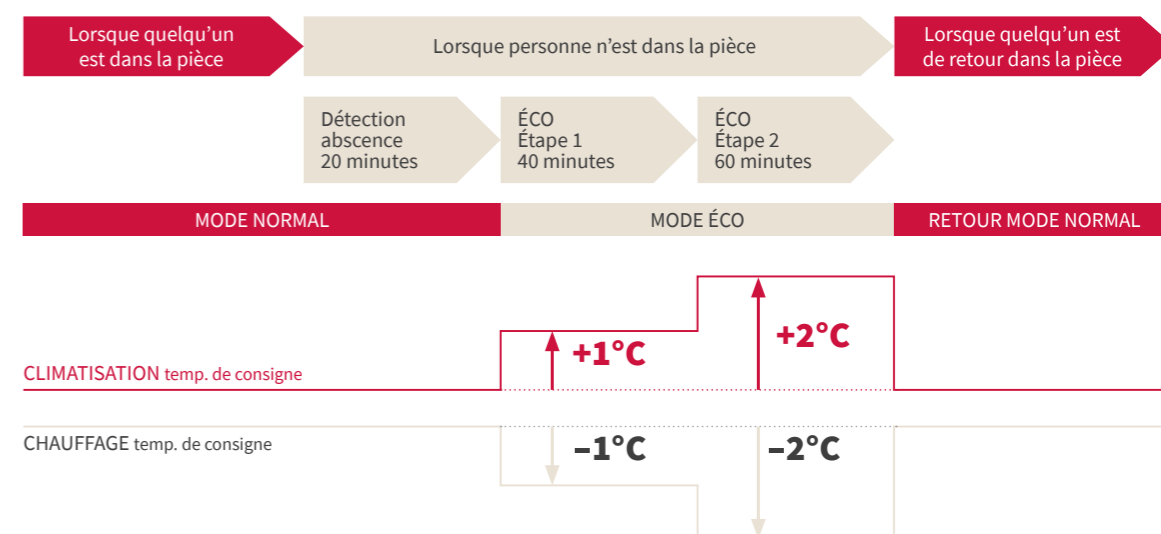
MURAL TAKAI

RAK-18QXD
RAK-25-50RXD

	RÉF	RAK - 18QXD	RAK - 25RXD	RAK - 35RXD	RAK - 50RXD
Puissance nominale Froid (min - max)	kW	1,80 (1,00 - 2,50)	2,50 (0,90 - 3,10)	3,50 (0,90 - 4,00)	5,00 (1,90 - 5,20)
Puissance nominale Chaud (min - max)	kW	2,50 (1,10 - 3,20)	3,20 (0,90 - 4,20)	4,00 (0,90 - 4,80)	5,80 (2,20 - 7,00)
Niveau sonore en Froid (pression) (spv / pv / mv / gv) ⁽²⁾ dB	dB(A)	20 / 25 / 30 / 36	20 / 27 / 35 / 43	22 / 29 / 37 / 45	25 / 31 / 39 / 47
Puissance sonore	dB(A)	49	58	60	
Débit d'air en Froid (spv / pv / mv / gv)	m³/h	300 / 330 / 430 / 500	300 / 330 / 510 / 600	320 / 340 / 520 / 660	350 / 400 / 580 / 720
Déshumidification	l/h	1,2	1,4	1,6	2,0
Dimensions (H x L x P)	mm	295 x 900 x 210			
Diamètre des tuyauteries (Liq / Gaz)	pouce	1/4 - 3/8		1/4 - 1/2	
Poids net	kg	11,0			
Alimentation	V	220 - 230V			
Section de câble (EN 60 335 - 1)	mm²	3 x 1,50 + T		3 x 2,50 + T	
Télécommande	Standard	Infrarouge			
Prix unité intérieure	(HT)	565,00 €	739,00 €	842,00 €	1 253,00 €
Éco-participation - Unité intérieure	(HT)	+ 1,67 €			

> La gamme mural Takai s'adapte parfaitement à tout type d'installation avec des modèles spécifiques aux petites surfaces : Le modèle taille 18 est switchable pour en diminuer la puissance (1,8 kW > 1,2 kW* en froid et 2,5 kW > 1,8 kW* en chaud).

- > Détecteur de présence : adapte le fonctionnement de l'unité intérieure en fonction de la présence ou non de personne dans la pièce.
- > Filtration ultra-performante : pré-filtres STAINLESS et filtres Active Carbon en standard.
- > Unités très silencieuses : 20 dB(A) sur la taille 25.



CONSOLE SHIROKUMA

RAF-25~50RXB

	UNITÉ	RAF - 25RXB	RAF - 35RXB	RAF - 50RXB
Puissance nominale Froid (min - max)	kW	2,50 (0,90 - 3,10)	3,50 (0,90 - 4,00)	5,00 (0,90 - 5,20)
Puissance nominale Chaud (min - max)	kW	3,40 (0,90 - 4,40)	4,50 (0,90 - 5,00)	6,00 (0,90 - 8,10)
Niveau sonore en Froid (pression) (spv / pv / mv / gv)	dB(A)	20 / 26 / 31 / 38	20 / 26 / 31 / 39	22 / 29 / 36 / 43
Puissance sonore	dB(A)	55	56	59
Débit d'air en Froid (spv / pv / mv / gv)	m³/h	270 / 390 / 510 / 630	270 / 390 / 510 / 660	300 / 450 / 540 / 720
Déshumidification	l/h	1,40	1,90	2,80
Dimensions (H x L x P)	mm		590 x 750 x 215	
Poids net	kg		15,0	
Alimentation			220 - 230V	
Section de câble (EN 60 335 - 1)	mm²		3 x 1,50 + T	3 x 2,50 + T
Diamètre des tuyauteries (Liq / Gaz)	pouce		1/4 - 3/8	1/4 - 1/2
Diamètre évacuation des condensats (ext)	mm		16	
Télécommande			Infrarouge	
Prix unité intérieure	(HT)	1 489,00 €	1 612,00 €	1 715,00 €
Éco-participation - Unité intérieure	(HT)	+ 1,67 €	+ 1,67 €	+ 1,67 €

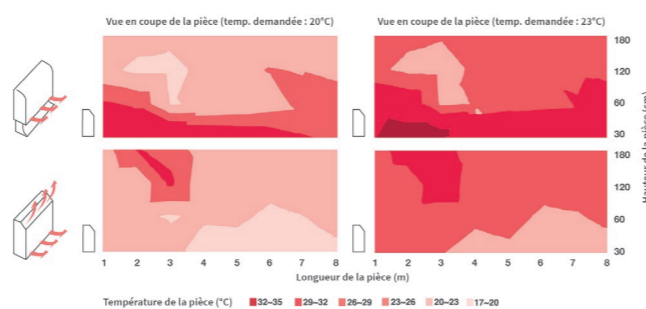
> PIED AMOVIBLE

Le pied amovible de la console Shirokuma permet de l'installer dans tous les décors. L'installation est aussi facilitée.



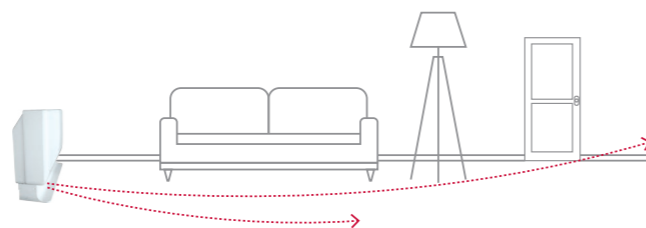
> COMPARATIF EN MODE CHAUFFAGE

La console Shirokuma assure une meilleure diffusion de l'air qu'une console traditionnelle. Le confort en est ainsi amélioré.



> FONCTION « EXTENDED »

Dans les grands volumes (pièces en longueur), cette fonction permet d'augmenter la portée de l'air et ainsi obtenir un meilleur brassage.



FONCTIONNALITÉS



CHAUD SEUL



RÉVERSIBLE



MONO MULTI ZONE

TECHNOLOGIES



DC INVERTER



R410A REFRIGÉRANT

CERTIFICATIONS



ERP ACTIVE

AVANTAGES



COMPATIBLE DOMOTIQUE SOMFY



WIFI HI-KUMO*



MURAL MOKAI

RAK-15~50RPD

	UNITÉ	RAK - 15QPD	RAK - 18RPD	RAK - 25RPD	RAK - 35RPD	RAK - 42RPD	RAK - 50RPD
Puissance nominale Froid (min - max)	kW	1,50 (0,90 - 2,00)	2,00 (0,90 - 2,50)	2,50 (0,90 - 3,10)	3,50 (0,90 - 4,00)	4,20 (1,70 - 5,00)	5,00 (1,90 - 5,20)
Puissance nominale Chaud (min - max)	kW	2,00 (1,00 - 2,50)	2,50 (0,90 - 3,20)	3,40 (0,90 - 4,40)	4,20 (0,90 - 5,00)	5,40 (1,70 - 6,00)	6,00 (2,20 - 7,30)
Niveau sonore en Froid (pression) (spv / pv / mv / gv) ⁽²⁾ dB	dB(A)	20 / 24 / 30 / 34	21 / 24 / 33 / 37	22 / 24 / 33 / 40	25 / 26 / 36 / 43	25 / 28 / 39 / 46	25 / 28 / 39 / 46
Débit d'air en Froid (spv / pv / mv / gv)	m³/h	312 / 350 / 400 / 420	312 / 350 / 400 / 440	333 / 370 / 430 / 510	353 / 420 / 485 / 680	353 / 410 / 540 / 720	353 / 410 / 540 / 750
Déshumidification	l/h	1,20	1,20	1,40	1,60	1,80	2,00
Dimensions (H x L x P)	mm	280 x 780 x 230					
Diamètre des tuyauteries (Liq / Gaz)	pouce	1/4 - 3/8			1/4 - 1/2		
Poids net	kg	8,5					
Alimentation	V	220 - 230V					
Section de câble (EN 60 335 - 1)	mm²	3 x 1,50 + T			3 x 2,50 + T		
Télécommande	Standard	Infrarouge					
Prix unité intérieure	(HT)	493,00 €	493,00 €	555,00 €	657,00 €	850,00 €	986,00 €
Éco-participation - Unité intérieure	(HT)	+ 1,67 €					

FONCTIONNALITÉS



CHAUD SEUL



RÉVERSIBLE



MONO MULTI ZONE

TECHNOLOGIES



DC INVERTER



R410A REFRIGÉRANT

CERTIFICATIONS



ERP ACTIVE

AVANTAGES



COMPATIBLE DOMOTIQUE SOMFY



WIFI HI-KUMO*

> La gamme mural Mokai s'adapte parfaitement à tout type d'installation avec des modèles spécifiques aux petites surfaces : Le modèle taille 15 est switchable pour en diminuer la puissance (1,5 kW > 1 kW* en froid et 2 kW > 1,5 kW* en chaud).

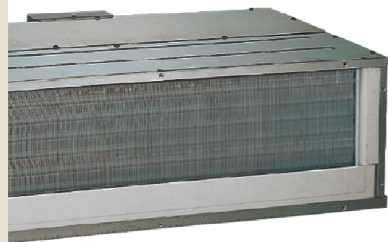


CASSETTE 600 × 600 (MULTIZONE UNIQUEMENT)

RAI 25~50QPB

	UNITÉ	RAI - 25QPB	RAI - 35QPB	RAI - 50QPB
Puissance nominale Froid (min - max)	kW	2,50 (0,90 - 3,00)	3,50 (0,90 - 4,00)	5,00 (0,90 - 5,20)
Puissance nominale Chaud (min - max)	kW	3,50 (0,90 - 5,00)	4,80 (0,90 - 6,60)	6,20 (0,90 - 7,60)
Niveau sonore en Froid (pression) (nuit)	dB(A)	28 / 31 / 34 / 37	30 / 34 / 38 / 42	32 / 36 / 40 / 44
Puissance sonore	dB(A)	50		
Débit d'air en Froid (spv / pv / mv / gv)	m³/h	330 / 360 / 420 / 510	390 / 420 / 510 / 650	390 / 450 / 510 / 720
Déshumidification	l/h	1,40	1,80	2,00
Pompe de condensat		oui		
Hauteur maximum de relevage	mm	300		
Dimensions (H x L x P)	mm	285 x 580 x 580		
Dimensions façade (H x L x P)	mm	32 x 650 x 650		
Poids net caisson	kg	20,0		
Poids net façade	kg	4,0		
Référence de la façade		RAI - ECPPP		
Alimentation		220 - 230V	220 - 230V	220 - 230V
Section de câble (EN 60 335 - 1)	mm²		3 x 1,50 + T	3 x 2,50 + T
Diamètre des tuyauteries (Liq / Gaz)	pouce	1/4 - 3/8		
Diamètre évacuation des condensats (ext)	mm	32		
Télécommande		Infrarouge		
Prix unité intérieure	(HT)	1 458,00 €	1 561,00 €	1 664,00 €
Éco-participation - Unité intérieure	(HT)	-		

* Valeur donnée à titre indicatif



GAINABLE (MULTIZONE UNIQUEMENT)

RAD-18~50QPB

FONCTIONNALITÉS



TECHNOLOGIES



CERTIFICATIONS



AVANTAGES



	UNITÉ	RAD - 18QPB	RAD - 25QPB	RAD - 35QPB	RAD - 50QPB
Puissance nominale Froid (min - max)	kW	1,80 (0,90 - 2,50)	2,50 (0,90 - 3,00)	3,50 (0,90 - 4,00)	5,00 (0,90 - 5,60)
Puissance nominale Chaud (min - max)	kW	2,50 (0,90 - 3,20)	3,50 (0,90 - 5,50)	4,80 (0,90 - 6,60)	6,00 (0,90 - 7,50)
Niveau sonore en Froid (pression) (spv / pv / mv / gv)	dB(A)	30 / 33 / 37 / 41		31 / 35 / 39 / 43	
Puissance sonore	dB(A)	57		58	
Débit d'air en Froid (spv / pv / mv / gv)	m³/h	400 / 482 / 560 / 600		400 / 480 / 570 / 660	
Pression statique (sl / l / m / h)	Pa	- / 46 / 52 / 57		- / 51 / 58 / 69	
Déshumidification	l/h	1,40		1,60	
Pompe de condensat		oui			
Hauteur maximum de relevage	mm	300			
Dimensions (H x L x P)	mm	235 x 750 x 400			
Poids net	kg	16,0			
Alimentation		220 - 230V			
Section de câble (EN 60 335 - 1)	mm²	3 x 1,50 + T			
Diamètre des tuyauteries (Liq / Gaz)	pouce	1/4 - 3/8		1/4 - 1/2	
Diamètre évacuation des condensats (ext)	mm	16		16	
Télécommande infrarouge		SPX - RCKA1 en option			
Télécommande filaire		SPX - RCDA (simplifiée) ou SPX - WKT2 (hebdomadaire) en option			
Prix unité intérieure	(HT)	832,00 €	904,00 €	1 089,00 €	1 335,00 €
Éco-participation - Unité intérieure	(HT)	+ 1,67 €	+ 1,67 €	+ 1,67 €	+ 1,67 €
Prix - Télécommande infrarouge SPX - RCKA1	(HT)	113,00 €			
Prix - Éco-participation Télécommande infrarouge	(HT)	+ 0,12 €			
Prix - Télécommande filaire simplifiée SPX - RCDA	(HT)	113,00 €			
Éco-participation - Télécommande filaire	(HT)	+ 0,12 €			
Prix - Télécommande filaire hebdomadaire SPX - WKT2	(HT)	221,00 €			
Éco-participation - Télécommande filaire hebdomadaire	(HT)	+ 0,12 €			

> Les unités intérieures gainables RAD-18~50QPB disposent dorénavant d'un réglage de la pression statique disponible via 2 modes :
 - Standard : de 0 à 40 Pa
 - High : de 40 à 70 Pa

> PLENUMS (en option) :
 - Plenum de soufflage 2 x D200
 - Plenum de reprise 2 x D200 (avec ou sans porte filtre)

RÉFÉRENCE	DESCRIPTION	LONGUEUR	HAUTEUR	PROFONDEUR	COMPATIBILITÉ	NOMBRE DE PIQUAGES	PRIX (HT)
PIM1SOURADNH	PLENUM ISOLE M1 2XD200 SOUFFLAGE	720	200	300 + 50	RAD 18-50QPB	2 x 200	200,00 €
PIM1REPRADNH	PLENUM ISOLE M1 2XD200 REPRISE	655	205	200 + 50	RAD 18-50QPB	2 x 200	139,00 €
PIM1REPRADNHF	PLENUM ISOLE M1 PorteFiltre 2XD200 SOUFFLAGE	655	205	200 + 50	RAD 18-50QPB	2 x 200	164,00 €

> SONDÉ DÉPORTÉE (en option)
 - Pour un confort maximum dans l'habitation
 - Référence : SPX-RTH1
 - Prix (HT) : 77,00 €
 - Éco-participation (HT) : 0,02 €

FONCTIONNALITÉS



TECHNOLOGIES



CERTIFICATIONS



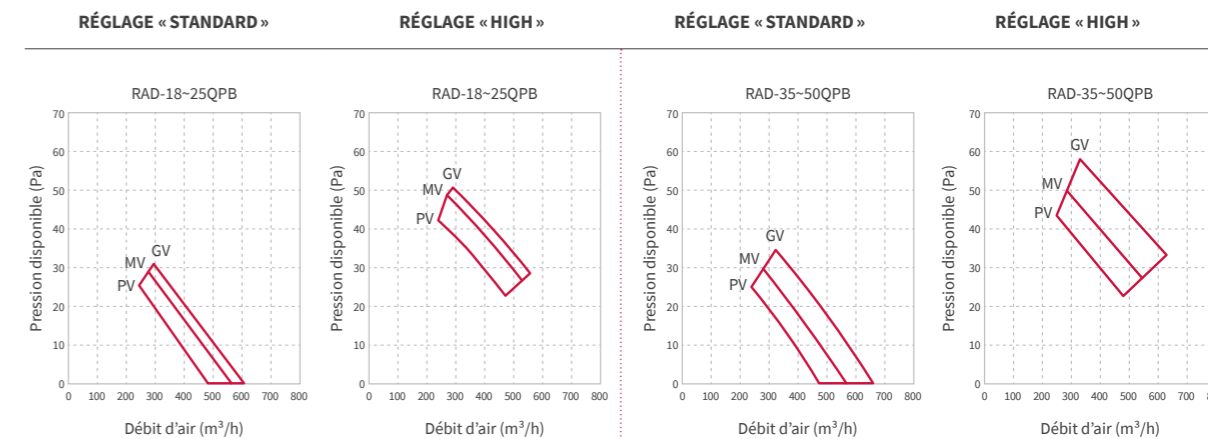
AVANTAGES



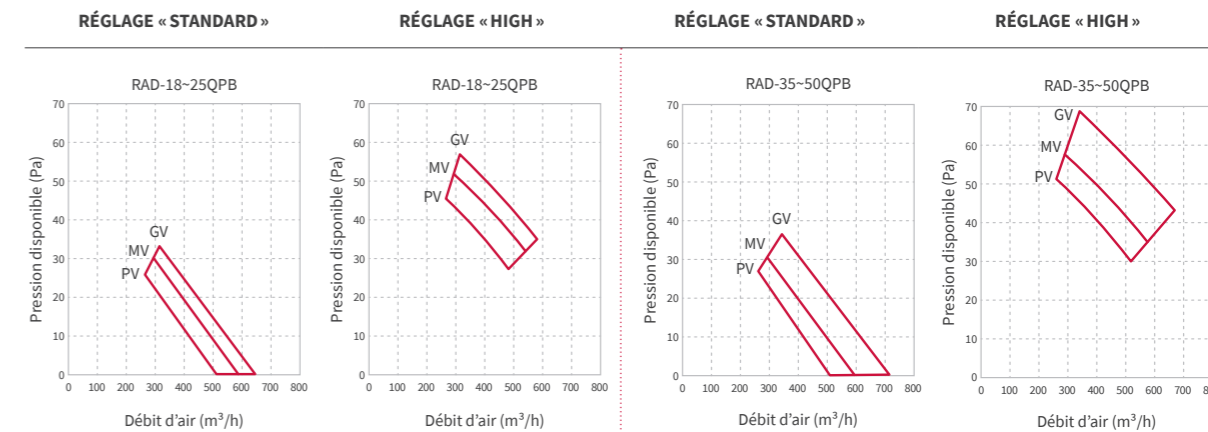
COURBES DÉBIT / PRESSION POUR GAINABLES MULTI

RAD - 18~25QPB	RAD - 35~50QPB
----------------	----------------

MODE FROID



MODE CHAUD



PV = Petite Vitesse. MV = Moyenne Vitesse. GV = Grande vitesse.

> Les unités intérieures gainables RAD-18~50QPB disposent d'un réglage par switch de la pression disponible :
 - Standard : de 0 à 40 Pa
 - High : de 40 à 70 Pa

PUISSANCES RESTITUÉES

MULTIZONE



SCOP
A+

SEER
A++

FONCTIONNALITÉS

MONO
MULTI
ZONE
MONO
MULTIZONE

TECHNOLOGIES

DC
INVERTER

R410A
REFRIGÉRANT
R410A

CERTIFICATIONS

ERP
ERP
ACTIVE

HITACHI

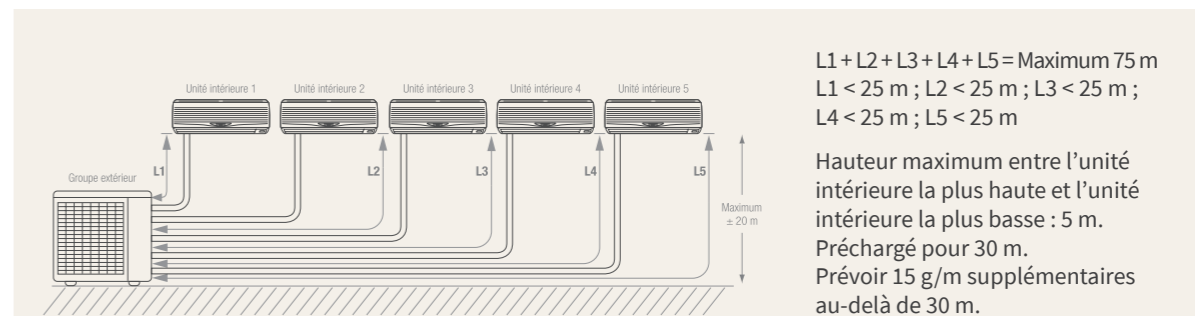
COMBINAISONS UNITÉS INTÉRIEURES

RAM - 90NYP5B	MODE FROID				MODE CHAUD				
	PUISSANCE UNITAIRE (KW)	PUISSANCE TOTALE (KW)	PUISSANCE ABS. TOTALE (W)	EER CLASSE	PUISSANCE UNITAIRE (KW)	PUISSANCE TOTALE (KW)	PUISSANCE ABS. TOTALE (W)	COP CLASSE	
1 unité*	15	1,50	1,50 (1,00-1,60)	420 (320-480)	3,57 A	2,00	2,00 (1,50-2,20)	620 (360-850)	3,23 C
	18	1,80	1,80 (1,70-2,00)	500 (320-610)	3,60 A	2,50	2,50 (2,00-4,00)	780 (360-1340)	3,21 C
	25	2,50	2,50 (1,70-2,80)	700 (320-860)	3,57 A	3,40	3,40 (2,00-4,00)	1140 (360-1340)	2,98 D
	35	3,50	3,50 (1,70-3,90)	1040 (320-1270)	3,37 A	4,30	4,30 (2,00-5,20)	1420 (360-1720)	3,03 D
	50	5,00	5,00 (1,70-5,50)	1540 (320-1860)	3,25 A	6,50	6,50 (2,00-7,30)	2300 (360-2580)	2,83 D

2 unités	15+15	1,50+1,50	3,00 (2,40-3,50)	850 (450-1020)	3,53 A	2,00+2,00	4,00 (2,40-4,50)	950 (480-1140)	4,21 A
	15+18	1,50+1,80	3,30 (2,40-3,80)	950 (450-1140)	3,47 A	2,00+2,50	4,50 (2,70-5,00)	1180 (480-1416)	3,81 A
	15+25	1,50+2,50	4,00 (2,40-4,50)	1250 (450-1500)	3,20 A	2,00+3,40	5,40 (2,70-5,90)	1320 (480-1584)	4,09 A
	15+35	1,50+3,50	5,00 (2,40-5,50)	1550 (450-1860)	3,23 A	2,00+4,30	6,30 (2,70-6,80)	1550 (480-1860)	4,06 A
	15+50 ⁽¹⁾	1,50+5,00	6,50 (2,40-7,00)	2100 (450-2520)	3,10 B	2,00+6,50	8,50 (2,70-9,00)	2300 (480-2760)	3,70 A
	18+18	1,80+1,80	3,60 (2,40-4,00)	820 (450-860)	4,39 A	2,50+2,50	5,00 (2,70-6,90)	1240 (480-1710)	4,03 A
	18+25	1,80+2,50	4,30 (2,00-4,70)	1000 (450-1190)	4,30 A	2,50+3,40	5,90 (2,70-7,70)	1530 (480-1990)	3,86 A
	18+35	1,80+3,50	5,30 (2,40-5,80)	1590 (450-1900)	3,33 A	2,50+4,30	6,80 (2,70-8,50)	1870 (480-2320)	3,64 A
	18+50 ⁽¹⁾	1,80+5,00	6,80 (2,40-7,50)	2370 (450-2970)	2,87 C	2,39+6,21	8,60 (2,70-10,0)	2470 (480-2880)	3,48 B
	25+25	2,50+2,50	5,00 (2,40-5,50)	1370 (450-1640)	3,65 A	3,40+3,40	6,80 (2,70-8,50)	1810 (480-2250)	3,76 A
	25+35	2,50+3,50	6,00 (2,40-6,60)	2000 (450-2400)	3,00 B	3,40+4,30	7,70 (2,70-9,20)	2160 (480-2590)	3,56 B
	25+50 ⁽¹⁾	2,50+5,00	7,50 (2,40-8,30)	2580 (450-3470)	2,91 C	3,16+6,04	9,20 (2,70-10,50)	2720 (480-3110)	3,38 C
	35+35	3,50+3,50	7,00 (2,40-7,70)	2490 (450-2990)	2,81 C	4,30+4,30	8,60 (2,70-10,00)	2460 (480-2860)	3,50 B
	35+50 ⁽¹⁾	3,30+4,70	8,00 (2,40-8,80)	2730 (450-3270)	2,93 C	3,86+5,84	9,70 (2,70-11,00)	2940 (480-3320)	3,30 C
	50+50 ⁽¹⁾	4,20+4,20	8,40 (2,40-9,20)	2900 (450-3460)	2,90 C	5,10+5,10	10,20 (2,70-11,40)	2860 (480-3200)	3,57 B

⁽¹⁾ Cette combinaison nécessite l'ajout d'un adaptateur frigorifique pour passer de 3/8 à 1/2 et installer l'unité intérieure de taille 50.
* Puissance quand une seule unité est en fonctionnement. Deux unités minimum doivent être connectées au groupe extérieur.
** RAM - 90NYP5B + RAK - 25RPD + RAK - 25RPD + RAK - 35RPD.

> Longueurs frigorifiques RAM-90NYP5B



Toujours raccorder l'unité intérieure la plus puissante sur le raccord le plus bas.
Le raccord 3 est prévu pour des unités intérieures 18, 25 ou 35, dans le cas contraire, prévoir un adaptateur 3/8 à 1/2. Les raccords 4 et 5 sont prévus pour des unités intérieures 50 ou 60, dans le cas contraire, prévoir un adaptateur 1/2 à 3/8.

RAM - 90NYP5B	MODE FROID				MODE CHAUD				COP CLASSE
	PUISSANCE UNITAIRE (KW)	PUISSANCE TOTALE (KW)	PUISSANCE ABS. TOTALE (W)	EER CLASSE	PUISSANCE UNITAIRE (KW)	PUISSANCE TOTALE (KW)	PUISSANCE ABS. TOTALE (W)		
15+15+15	1,50+1,50+1,50	4,50 (2,70-5,00)	1250 (510-1500)	3,60 A	2,00+2,00+2,00	6,00 (2,90-6,50)	1540 (520-1848)	3,90 A	
15+15+18	1,50+1,50+1,80	4,80 (2,70-5,30)	1350 (510-1620)	3,56 A	2,00+2,00+2,50	6,50 (2,90-7,00)	1800 (520-2160)	3,61 A	
15+15+25	1,50+1,50+2,50	5,50 (2,70-6,00)	1490 (510-1788)	3,69 A	2,00+2,00+3,40	7,40 (2,90-7,90)	2010 (520-2412)	3,68 A	
15+15+35	1,50+1,50+3,50	6,50 (2,70-7,00)	2100 (510-2520)	3,10 B	2,00+2,00+4,30	8,30 (2,90-8,80)	2420 (520-2904)	3,43 B	
15+15+50 ⁽¹⁾	1,50+1,50+5,00	8,00 (2,70-8,50)	2230 (510-2676)	3,59 A	2,00+2,00+6,50	10,50 (2,90-11,00)	2300 (520-2800)	4,57 A	
15+18+18	1,50+1,80+1,80	5,10 (2,70-5,60)	1350 (510-1500)	3,78 A	2,00+2,50+2,50	7,00 (2,90-7,50)	1900 (520-2280)	3,68 A	
15+18+25	1,50+1,80+2,50	5,80 (2,70-6,30)	1350 (510-1500)	3,89 A	2,00+2,50+3,40	7,90 (2,90-8,40)	2180 (520-2616)	3,62 A	
15+18+35	1,50+1,80+3,50	6,80 (2,70-7,30)	2370 (510-2844)	2,87 C	2,00+2,50+4,30	8,80 (2,90-9,30)	2940 (520-3320)	3,83 C	
15+18+50 ⁽¹⁾	1,50+1,80+5,00	8,30 (2,70-8,80)	1350 (510-1500)	3,72 A	2,00+2,50+6,50	11,00 (2,90-11,50)	2800 (520-3360)	3,93 A	
15+25+25	1,50+2,50+2,50	6,50 (2,70-7,00)	2100 (510-2520)	3,10 B	2,00+3,40+3,40	8,80 (2,90-9,30)	2940 (520-3320)	3,83 A	
15+25+35	1,50+2,50+3,50	7,50 (2,70-8,00)	2580 (510-3096)	2,91 C	2,00+3,40+4,30	9,70 (2,90-10,20)	2940 (520-3528)	3,30 C	
15+25+50 ⁽¹⁾	1,50+2,50+5,00	9,00 (2,70-9,50)	1350 (510-1500)	3,36 A	1,85+3,14+6,01	11,00 (2,90-11,50)	2800 (520-3360)	3,93 A	
15+35+35	1,50+3,50+3,50	8,50 (2,70-9,00)	2800 (510-3360)	3,04 B	2,00+4,30+4,30	10,60 (2,90-11,10)	2940 (520-3320)	3,61 A	
15+35+50 ⁽¹⁾	1,35+3,15+4,50	9,00 (2,70-9,50)	2680 (510-3216)	3,36 A	1,72+3,70+5,59	11,00 (2,90-11,50)	2800 (520-3360)	3,93 A	
15+50+50 ⁽¹⁾	1,17+3,91+3,91	9,00 (2,70-9,50)	2680 (510-3216)	3,36 A	1,47+4,77+4,77	11,00 (2,90-11,50)	2800 (520-3360)	3,93 A	
18+18+18	1,80+1,80+1,80	5,40 (2,70-5,90)	1480 (510-1780)	3,65 A	2,50+2,50+2,50	7,50 (2,90-9,10)	2020 (520-2440)	3,71 A	
18+18+25	1,80+1,80+2,50	6,10 (2,70-6,70)	1780 (510-2150)	3,43 A	2,38+2,38+3,24	8,00 (2,90-9,50)	2210 (520-2620)	3,62 A	
18+18+35	1,80+1,80+3,50	7,10 (2,70-7,80)	1910 (510-2310)	3,72 A	2,37+2,37+4,06	8,80 (2,90-10,20)	2370 (520-2740)	3,71 A	
18+18+50 ⁽¹⁾	1,78+1,78+4,94	8,50 (2,70-9,50)	2650 (510-3260)	3,21 A	2,20+2,20+5,70	10,10 (2,90-11,30)	2730 (520-3060)	3,7 A	
18+25+25	1,80+2,50+2,50	6,80 (2,70-7,50)	1860 (510-2260)	3,66 A	2,30+3,15+3,15	8,60 (2,90-10,00)	2370 (520-2760)	3,63 A	
18+25+35	1,80+2,50+3,50	7,80 (2,7-8,6)	2190 (510-2660)	3,56 A	2,30+3,13+3,96	9,40 (2,90-10,70)	2530 (520-2880)	3,72 A	
18+25+50 ⁽¹⁾	1,66+2,26+4,58	8,50 (2,70-9,90)	2550 (510-3270)	3,33 A	2,10+2,85+5,45	10,40 (2,90-11,60)	2890 (520-3220)	3,6 B	
18+35+35	1,74+3,38+3,38	8,50 (2,70-9,70)	2600 (510-3260)	3,27 A	2,34+4,03+4,03	10,40 (2,90-11,60)	2750 (520-3060)	3,78 A	
18+35+50 ⁽¹⁾	1,47+2,88+4,16	8,50 (2,70-9,90)	2590 (510-3320)	3,28 A	1,95+3,36+5,09	10,40 (2,90-11,60)	2990 (520-3330)	3,48 B	
18+50+50 ⁽¹⁾	1,31+3,60+3,60	8,50 (2,70-9,90)	2590 (510-3320)	3,28 A	1,68+4,36+4,36	10,40 (2,90-11,60)	2990 (520-3330)	3,48 B	
25+25+25	2,50+2,50+2,50	7,50 (2,70-8,30)	2120 (510-2580)	3,54 A	3,00+3,00+3,00	9,00 (2,90-10,40)	2540 (520-2920)	3,54 B	
25+25+35	2,50+2,50+3,50	8,50 (2,70-9,4)	2560 (510-3110)	3,32 A	3,06+3,06+3,87	10,00 (2,90-11,20)	2730 (520-3070)	3,66 A	
25+25+50 ⁽¹⁾	2,13+2,13+4,25	8,50 (2,70-9,90)	2620 (510-3360)	3,24 A	2,66+2,66+5,08	10,40 (2,90-11,60)	2990 (520-3330)	3,48 B	
25+35+35	2,23+3,13+3,13	8,50 (2,70-9,90)	2600 (510-3330)	3,27 A	2,95+3,73+3,73	10,40 (2,90-11,60)	2890 (520-3220)	3,60 B	
25+35+50 ⁽¹⁾	1,93+2,69+3,87	8,50 (2,70-9,90)	2620 (510-3350)	3,24 A	2,49+3,14+4,77	10,40 (2,90-11,60)	2990 (520-3330)	3,48 B	
25+50+50 ⁽¹⁾	1,70+3,40+3,40	8,50 (2,70-9,90)	2620 (510-3360)	3,24 A	2,18+4,16+4,16	10,50 (2,90-11,70)	2990 (520-3320)	3,51 B	
35+35+35	2,83+2,83+2,83	8,50 (2,70-9,90)	2600 (510-3320)	3,27 A	3,47+3,47+3,47	10,40 (2,90-11,60)	2990 (520-3330)	3,48 B	
35+35+50 ⁽¹⁾	2,50+2,50+3,49	8,50 (2,70-9,90)	2620 (510-3360)	3,24 A	2,99+3,01+4,47	10,50 (2,90-11,70)	2990 (520-3320)	3,51 B	
35+50+50 ⁽¹⁾	2,17+3,17+3,17	8,50 (2,70-9,90)	2620 (510-3360)	3,24 A	2,61+3,97+3,97	10,50 (2,90-11,70)	2990 (520-3320)	3,51 B	
50+50+50 ⁽¹⁾	2,83+2,83+2,83	8,50 (2,70-9,90)	2690 (510-3450)	3,16 B	3,67+3,67+3,67	11,00 (2,90-12,10)	2890 (520-3180)	3,81 A	

⁽¹⁾ Cette combinaison nécessite l'ajout d'un adaptateur frigorifique pour passer de 3/8 à 1/2 et installer l'unité intérieure de taille 50.
 ** RAM - 90NYP5B + RAK - 25RPD + RAK - 25RPD + RAK - 35RPD.

RAM - 90NYP5B	MODE FROID				MODE CHAUD				COP CLASSE
	PUISSANCE UNITAIRE (KW)	PUISSANCE TOTALE (KW)	PUISSANCE ABS. TOTALE (W)	EER CLASSE	PUISSANCE UNITAIRE (KW)	PUISSANCE TOTALE (KW)	PUISSANCE ABS. TOTALE (W)		
15+15+15+15	1,50+1,50+1,50+1,50	6,00 (2,90-6,50)	1350 (550-1620)	4,44 A	2,00+2,00+2,00+2,00	8,00 (3,00-8,50)	2210 (540-2652)	3,62 A	
15+15+15+18	1,50+1,50+1,50+1,80	6,30 (2,90-6,80)	1480 (550-1776)	4,26 A	2,00+2,00+2,00+2,50	8,50 (3,00-9,00)	2300 (540-2760)	3,70 A	
15+15+15+25	1,50+1,50+1,50+2,50	7,00 (2,90-7,50)	1780 (550-2136)	3,93 A	2,00+2,00+2,00+3,40	9,40 (3,00-9,90)	2530 (540-3036)	3,72 A	
15+15+15+35	1,50+1,50+1,50+3,50	8,00 (2,90-8,50)	1910 (550-2292)	4,19 A	2,00+2,00+2,00+4,30	10,30 (3,00-10,80)	2890 (540-3468)	3,56 A	
15+15+15+50 ⁽¹⁾	1,34+1,34+1,34+4,47	8,50 (2,90-9,00)	2650 (550-3180)	3,21 A	1,76+1,76+1,76+5,72	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3360)	3,93 A	
15+15+18+18	1,50+1,50+1,80+1,80	6,60 (2,90-7,10)	1750 (550-2100)	3,77 A	2,00+2,00+2,50+2,50	9,00 (3,00-9,50)	2540 (540-3048)	3,54 B	
15+15+18+25	1,50+1,50+1,80+2,50	7,30 (2,90-7,80)	1850 (550-2220)	3,95 A	2,00+2,00+2,50+3,40	9,90 (3,00-10,40)	2620 (540-3144)	3,63 A	
15+15+18+35	1,50+1,50+1,80+3,50	8,30 (2,90-8,80)	2180 (550-2616)	3,81 A	2,00+2,00+2,50+4,30	10,80 (3,00-11,30)	2890 (540-3468)	3,74 A	
15+15+18+50 ⁽¹⁾	1,30+1,30+1,56+4,34	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,69+1,69+2,12+5,50	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3360)	3,93 A	
15+15+25+25	1,50+1,50+2,50+2,50	8,00 (2,90-8,50)	2150 (550-2580)	3,72 A	2,00+2,00+3,40+3,40	10,80 (3,00-11,30)	2850 (540-3420)	3,79 A	
15+15+25+35	1,42+1,42+2,36+3,31	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,88+1,88+3,20+4,04	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3360)	3,93 A	
15+15+25+50 ⁽¹⁾	1,21+1,21+2,02+4,05	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,58+1,58+2,69+5,14	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3360)	3,93 A	
15+15+35+35	1,28+1,28+2,98+2,98	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,75+1,75+3,75+3,75	11,00 (3,00-11,50)	2900 (540-3480)	3,79 A	
15+15+35+50 ⁽¹⁾	1,11+1,11+2,59+3,70	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,49+1,49+3,20+4,83	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3360)	3,93 A	
15+15+50+50 ⁽¹⁾	0,98+0,98+3,27+3,27	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,29+1,29+4,21+4,21	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3360)	3,93 A	
15+18+18+18	1,50+1,80+1,80+1,80	6,90 (2,90-7,40)	1870 (550-2244)	3,69 A	2,00+2,50+2,50+2,50	9,50 (3,00-10,00)	2620 (540-3144)	3,63 A	
15+18+18+25	1,50+1,80+1,80+2,50	7,60 (2,90-8,10)	2140 (550-2568)	3,55 A	2,00+2,50+2,50+3,40	10,40 (3,00-10,90)	2890 (540-3468)	3,60 B	
15+18+18+35	1,48+1,78+1,78+3,46	8,50 (2,90-9,00)	2550 (550-3060)	3,33 A	1,95+2,43+2,43+4,19	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3020)	3,93 A	
15+18+18+50 ⁽¹⁾	1,26+1,51+1,51+4,21	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,63+2,04+2,04+5,30	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3020)	3,93 A	
15+18+25+25	1,50+1,80+2,50+2,50	8,30 (2,90-8,80)	2740 (550-3288)	3,03 B	1,95+2,43+3,31+3,31	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3020)	3,93 A	
15+18+25+35	1,37+1,65+2,28+3,20	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,80+2,25+3,07+3,88	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3020)	3,93 A	
15+18+25+50 ⁽¹⁾	1,18+1,42+1,97+3,94	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,53+1,91+2,60+4,97	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3020)	3,93 A	
15+18+35+35	1,24+1,49+2,89+2,89	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,68+2,10+3,61+3,61	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3020)	3,93 A	
15+18+35+50 ⁽¹⁾	1,08+1,30+2,52+3,60	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,44+1,80+3,09+4,67	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3020)	3,93 A	
15+18+50+50 ⁽¹⁾	0,96+1,15+3,20+3,20	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,26+1,57+4,09+4,09	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3020)	3,93 A	
15+25+25+25	1,42+2,36+2,36+2,36	8,50 (2,90-9,00)	2610 (550-3132)	3,26 A	1,80+3,07+3,07+3,07	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3020)	3,93 A	
15+25+25+35	1,28+2,13+2,13+2,98	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,68+2,85+2,85+3,61	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3020)	3,93 A	
15+25+25+50 ⁽¹⁾	1,11+1,85+1,85+3,70	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,44+2,44+2,44+4,67	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3020)	3,93 A	
15+25+35+35	1,16+1,93+2,70+2,70	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,57+2,67+3,38+3,38	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3020)	3,93 A	
15+25+35+50 ⁽¹⁾	1,02+1,70+2,38+3,40	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,36+2,31+2,92+4,41	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3020)	3,93 A	
15+25+50+50 ⁽¹⁾	0,91+1,52+3,04+3,04	8,50 (2,90-9,00)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,20+2,03+3,89+3,89	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3020)	3,93 A	

⁽¹⁾ Cette combinaison nécessite l'ajout d'un adaptateur frigorifique pour passer de 3/8 à 1/2 et installer l'unité intérieure de taille 50.
 ** RAM - 90NYP5B + RAK - 25RPD + RAK - 25RPD + RAK - 35RPD.



FONCTIONNALITÉS



TECHNOLOGIES



CERTIFICATIONS



FONCTIONNALITÉS



TECHNOLOGIES



CERTIFICATIONS



RAM - 90NYP5B	MODE FROID				MODE CHAUD			
	PUISSANCE UNI-TAIRE (KW)	PUISSANCE TOTALE (KW)	PUISSANCE ABS. TOTALE (W)	EER CLASSE	PUISSANCE UNI-TAIRE (KW)	PUISSANCE TOTALE (KW)	PUISSANCE ABS. TOTALE (W)	COP CLASSE
15+35+35+35	1,06+2,48+2,48+2,48	8,50 (2,90-8,50)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,48+3,17+3,17+3,17	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3360)	3,93 A
15+35+35+50 ⁽¹⁾	0,94+2,20+2,20+3,15	8,50 (2,90-8,50)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,29+2,77+2,77+4,18	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3360)	3,93 A
15+35+50+50 ⁽¹⁾	0,85+1,98+2,83+2,83	8,50 (2,90-8,50)	2600 (550-3120)	3,27 A	1,14+2,45+3,70+3,70	11,00 (3,00-11,50)	2800 (540-3360)	3,93 A
18+18+18+18	1,80+1,80+1,80+1,80	7,20 (2,90-7,90)	1800 (550-2310)	4,00 A	2,40+2,40+2,40+2,40	9,60 (3,00-10,90)	2400 (540-2720)	4,00 A
18+18+18+25	1,80+1,80+1,80+2,50	7,90 (2,90-8,70)	2090 (550-2690)	3,78 A	2,25+2,25+2,25+3,06	9,80 (3,00-11,10)	2700 (540-3050)	3,63 A
18+18+18+35	1,72+1,72+1,72+3,34	8,50 (2,90-9,80)	2415 (550-3260)	3,52 A	2,16+2,16+2,16+3,72	10,20 (3,00-11,40)	2700 (540-3020)	3,78 A
18+18+18+50	1,46+1,46+1,46+4,11	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	1,82+1,81+1,81+4,76	10,20 (3,00-11,40)	2700 (540-3020)	3,78 A
18+18+25+25	1,78+1,78+2,47+2,47	8,50 (2,90-9,50)	2320 (550-3040)	3,66 A	2,12+2,12+2,88+2,88	10,00 (3,00-11,20)	2700 (540-3030)	3,70 A
18+18+25+35	1,59+1,59+2,21+3,10	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	2,01+2,01+2,73+3,45	10,20 (3,00-11,40)	2700 (540-3020)	3,78 A
18+18+25+50 ⁽¹⁾	1,37+1,37+1,90+3,88	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	1,71+1,70+2,32+4,50	10,20 (3,00-11,40)	2700 (540-3020)	3,78 A
18+18+35+35	1,44+1,44+2,81+2,81	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	1,88+1,88+3,23+3,23	10,20 (3,00-11,40)	2700 (540-3020)	3,78 A
18+18+35+50 ⁽¹⁾	1,27+1,27+2,46+3,49	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	1,61+1,62+2,78+4,18	10,20 (3,00-11,40)	2700 (540-3020)	3,78 A
18+18+50+50 ⁽¹⁾	1,14+1,14+3,12+3,12	8,50 (2,90-9,90)	2370 (550-3230)	3,59 A	1,44+1,45+3,75+3,75	10,40 (3,00-11,60)	2700 (540-3010)	3,85 A
18+25+25+25	1,71+2,26+2,26+2,26	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	2,01+2,71+2,71+2,71	10,20 (3,00-11,40)	2700 (540-3020)	3,78 A
18+25+25+35	1,52+2,08+2,08+2,83	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	1,88+2,57+2,57+3,17	10,20 (3,00-11,40)	2700 (540-3020)	3,78 A
18+25+25+50 ⁽¹⁾	1,33+1,79+1,79+3,59	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	1,61+2,18+2,18+4,19	10,20 (3,00-11,40)	2700 (540-3020)	3,78 A
18+25+35+35	1,32+1,89+2,64+2,64	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	1,76+2,40+3,03+3,03	10,20 (3,00-11,40)	2700 (540-3020)	3,78 A
18+25+35+50 ⁽¹⁾	1,23+1,65+2,31+3,30	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	1,53+2,07+2,62+3,95	10,20 (3,00-11,40)	2700 (540-3020)	3,78 A
18+25+50+50 ⁽¹⁾	1,09+1,47+2,97+2,97	8,50 (2,90-9,90)	2370 (550-3230)	3,59 A	1,46+1,96+3,78+3,78	11,00 (3,00-12,10)	2630 (540-2890)	4,18 A
18+35+35+35	1,27+2,41+2,41+2,41	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	1,66+2,84+2,84+2,84	10,20 (3,00-11,40)	2700 (540-3020)	3,78 A
18+35+35+50 ⁽¹⁾	1,09+2,18+2,18+3,07	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	1,56+2,71+2,71+4,05	11,00 (3,00-12,10)	2800 (540-3080)	3,93 A
18+35+50+50 ⁽¹⁾	0,99+1,93+2,79+2,79	8,50 (2,90-9,90)	2370 (550-3230)	3,59 A	1,39+2,38+3,62+3,62	11,00 (3,00-12,10)	2630 (540-2890)	4,18 A
25+25+25+25	2,13+2,13+2,13+2,13	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	2,55+2,55+2,55+2,55	10,20 (3,00-11,40)	2700 (540-3020)	3,78 A
25+25+25+35	1,93+1,93+1,93+2,69	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	2,39+2,39+2,39+3,01	10,20 (3,00-11,40)	2700 (540-3020)	3,78 A
25+25+25+50 ⁽¹⁾	1,70+1,70+1,70+3,40	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	2,12+2,12+2,12+4,05	10,40 (3,00-11,60)	2700 (540-3010)	3,85 A
25+25+35+35	1,77+1,77+2,47+2,47	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	2,39+2,39+3,01+3,01	10,60 (3,00-11,60)	2700 (540-3020)	3,92 A
25+25+35+50 ⁽¹⁾	1,57+1,57+2,20+3,15	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	2,01+2,01+2,54+3,84	10,40 (3,00-11,60)	2700 (540-3010)	3,85 A
25+25+50+50 ⁽¹⁾	1,42+1,42+2,83+2,83	8,50 (2,90-9,90)	2370 (550-3230)	3,59 A	1,89+1,89+3,61+3,61	11,00 (3,00-12,10)	2630 (540-2890)	4,18 A
25+35+35+35	1,64+2,29+2,29+2,29	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	2,17+2,74+2,74+2,74	10,40 (3,00-11,60)	2700 (540-3010)	3,85 A
25+35+35+50 ⁽¹⁾	1,48+2,05+2,05+2,93	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	2,02+2,56+2,56+3,86	11,00 (3,00-12,10)	2630 (540-2890)	4,18 A
35+35+35+35	2,13+2,13+2,13+2,13	8,50 (2,90-9,90)	2390 (550-3260)	3,56 A	2,75+2,75+2,75+2,75	11,00 (3,00-12,10)	2630 (540-2890)	4,18 A

⁽¹⁾ Cette combinaison nécessite l'ajout d'un adaptateur frigorifique pour passer de 3/8 à 1/2 et installer l'unité intérieure de taille 50.
 ** RAM - 90NYP5B + RAK - 25RPD + RAK - 25RPD + RAK - 35RPD.

REMARQUES

Les spécifications inscrites dans ce catalogue peuvent être modifiées sans préavis. Pour des informations précises et détaillées, veuillez consulter nos manuels techniques ou le point de vente HITACHI le plus proche. Seules les informations contenues dans nos manuels techniques font foi.

Remarque 1

Les puissances nominales indiquées pour les unités SUMMIT, DODAI, MOKAI, TAKAI, PERFORMANCE, MonoMultiZONE, SHIROKUMA, MICRO DRV IXV, DRV SET FREE sont indiquées pour les conditions de températures ci-dessous :

> **POUR LE MODE FROID :**
 Selon la norme JIS standard : B8616-1984
 Température intérieure : 27 °C BS / 19 °C BH
 Température extérieure : 35 °C BS
 Longueur de tuyauterie : 5 m ou 7,5 m

> **POUR LE MODE CHAUD :**
 Température intérieure : 21 °C BS
 Température extérieure : 7 °C BS / 6 °C BH
 Longueur de tuyauterie : 5 m ou 7,5 m

Remarque 2

Les puissances des refroidisseurs de liquides sont indiquées pour les conditions de fonctionnement ci-dessous :

> Température entrée d'eau : 12 °C

> Température sortie d'eau : 7 °C

> Température de l'air à l'entrée condenseur : 35 °C BS

> Puissance frigorifique : UNI 8011

> Norme de sécurité : 89-392CE

> Norme électrique : EN 60204-1

> Alimentation électrique : 400 V / 3 / 50 Hz

Remarque 3

Les puissances et performances du chauffe-eau thermo-dynamique YUTAMPO sont indiquées selon la norme EN 16147 et certifiées NF Electricité Performance.

Remarque 4

> Plage d'application des unités SUMMIT, DODAI, PERFORMANCE, MonoMultiZONE, SHIROKUMA

	Mode Froid (Intérieur)	Mode Chaud (Intérieur)
Maximum	21 °C (BS) / 15 °C BH	15 °C BS
Maximum	32 °C (BS) / 25 °C (BH)	27 °C BS
	Mode Froid (Extérieur)	Mode Chaud (Extérieur)
Maximum	-10 °C	-15 °C BH -20 °C (BH) (Shirokuma S)
Maximum	43 °C BS	21 °C BH

> Plage d'application des unités UTOPIA

	Mode Froid (Intérieur)	Mode Chaud (Intérieur)
Maximum	21 °C (BS) / 15 °C BH	15 °C BS
Maximum	32 °C (BS) / 27,5 °C BH	27 °C BS
	Mode Froid (Extérieur)	Mode Chaud (Extérieur)
Maximum	-5 °C BS -15 °C (en option selon modèle)	-20 °C -10 °C (UTOPIA ES 5 et 6 CV)
Maximum	46 °C BS	15,5 °C BH

> Plage d'application des unités SET-FREE

	Mode Froid (Intérieur)	Mode Chaud (Intérieur)
Maximum	21 °C BS	15 °C BS
Maximum	32 °C BS	27 °C BS
	Mode Froid (Extérieur)	Mode Chaud (Extérieur)
Maximum	-5 °C BS	-20 °C BH
Maximum	43 °C BS	15,5 °C BH

> Plage d'application des groupes SAMURAI.

Se reporter aux documentations techniques car elles peuvent varier en fonction des applications.

Remarque 5

> Veuillez vous référer aux manuels techniques pour les courbes de pression sonore. Elles sont mesurées dans une chambre anéchoïque et les éventuels sons réverbérés doivent être pris en compte lors de l'installation. Les valeurs sont données pour une mesure à 1,5 m de l'appareil.

Remarque 6

> La pose des câbles et conducteurs est soumise à des prescriptions définies dans la norme NF C15-100 (521.6). La section du câble de mise à la terre doit être conforme à la réglementation locale : CEI 245, N° 571. Aide : publication UTE C15-103. «Guide pratique. Choix des matériels électriques» en fonction des influences externes. Sélection selon la norme EN60 335-1

Courant (A)	Section des câbles (mm ²) pour longueur ≤ 50m
i ≤ 6	1,50
6 ≤ 10	1,50
10 ≤ 16	2,50
16 ≤ 25	4,00
25 ≤ 32	6,00
32 ≤ 40	10,00
40 ≤ 63	16,00
63 ≤ i	(1)

(1) au-delà de 63A, se référer aux publication UTE

Remarque 7

> Tableau de conversion

Pouces	Millimètres	Pouces	Millimètres	Pouces	Millimètres
1/4	6,35	5/8	15,88	1" 1/8	28,58
11/32	8,73	3/4	19,05	1" 1/4	31,75
23/64	9,13	7/8	22,23	1" 1/2	38,1
3/8	9,53	57/64	22,62	1" 3/4	44,45
13/32	10,32	29/32	23,02	2" 3/4	69,85
7/16	11,11	1"	25,4	5" 1/2	139,7
1/2	12,7				

Remarque 8

> Coefficients de performances instantanés (EER et COP) Pompe à chaleur air / air

Classe de performance énergétique	EER (mode froid)	COP (mode chaud)
A	EER > 3,20	COP > 3,60
B	3,00 < EER ≤ 3,20	3,40 < COP ≤ 3,60
C	2,80 < EER ≤ 3,00	3,20 < COP ≤ 3,40
D	2,60 < EER ≤ 2,80	2,80 < COP ≤ 3,20
E	2,40 < EER ≤ 2,60	2,60 < COP ≤ 2,80
F	2,20 < EER ≤ 2,40	2,60 < COP ≤ 2,80
G	EER < 2,20	COP < 2,40

> Coefficients de performances annuels (SEER et SCOP)
Pompe à chaleur air / air < 12 kW

Classe de Performance énergétique	SEER (mode froid)	SCOP (mode chaud)
A+++	SEER ≥ 8,50	SCOP ≥ 5,10
A++	6,10 ≤ SEER < 8,50	4,60 ≤ SCOP < 5,10
A+	5,60 ≤ SEER < 6,10	4,00 ≤ SCOP < 4,60
A	5,10 ≤ SEER < 5,60	3,40 ≤ SCOP < 4,00
B	4,60 ≤ SEER < 5,10	3,10 ≤ SCOP < 3,40
C	4,10 ≤ SEER < 4,60	2,80 ≤ SCOP < 3,10
D	3,60 ≤ SEER < 4,10	2,50 ≤ SCOP < 2,80
E	3,10 ≤ SEER < 3,60	2,20 ≤ SCOP < 2,50
F	2,60 ≤ SEER < 3,10	1,90 ≤ SCOP < 2,20
G	SEER < 2,60	SCOP < 1,90

> Rendements énergétiques saisonniers annuels
Pompe à chaleur air / eau < 400 kW (fonction chauffage)

Classe d'efficacité énergétique saisonnière	VALEUR η s EN %
A+++	η s ≥ 150
A++	125 ≤ η s < 150
A+	98 ≤ η s < 125
A	90 ≤ η s < 98
B	82 ≤ η s < 90
C	75 ≤ η s < 82
D	36 ≤ η s < 75
E	34 ≤ η s < 36
F	30 ≤ η s < 34
G	η s < 30

> Rendements énergétiques saisonniers annuels
Pompe à chaleur air / eau < 400 kW (fonction chauffage)

Classe d'efficacité énergétique saisonnière	L	XL
A+++	η wh ≥ 188	η wh ≥ 200
A++	150 ≤ η wh < 188	160 ≤ η wh < 200
A+	115 ≤ η wh < 150	123 ≤ η wh < 160
A	75 ≤ η wh < 115	80 ≤ η wh < 123
B	50 ≤ η wh < 75	55 ≤ η wh < 80
C	37 ≤ η wh < 50	38 ≤ η wh < 55
D	34 ≤ η wh < 37	35 ≤ η wh < 38
E	30 ≤ η wh < 34	30 ≤ η wh < 35
F	27 ≤ η wh < 30	27 ≤ η wh < 30
G	η wh < 27	η wh < 27

Remarque 9

Tous les climatiseurs et pompes à chaleur HITACHI sont fabriqués en accord avec les directives de la communauté européenne listée ci-dessous :

- > Council Directive 73 / 23 / EEC, du 19/02/1973
- > Council Directive 89 / 336 / EEC, du 03/05/1989
- > Council Directive 89 / 392 / EEC, du 14/06/1989 HITACHI participe au programme de certification NF (NF Electricité Performance et NF Pompe A Chaleur).
Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.certita.org et www.marque-nf.com

Remarque 10

> Toutes les usines HITACHI sont certifiées ISO 9001 et ISO 14001.

Remarque 11

> Tous les matériels de fabrication Hitachi sont garantis 3 ans pièces à compter de leur date de facturation. Voir page 218.

Remarque 12

> Pour toute commande de moins de 600 € net HT sera établie une facture de transport de 10 % du montant HT de la commande.

> Les commandes de plus de 600 € HT bénéficieront du Franco de port.

Remarque 13

> Tous les matériels retournés à Hitachi à la demande de l'acheteur, se verront appliquer une décote de 30 % par rapport à leur prix net HT. Ils doivent être retournés dans leur emballage d'origine et leur état doit être comme neuf.

Remarque 14

> **NF ÉLECTRICITÉ PERFORMANCE**
Cette marque NF atteste de la conformité des appareils électrodomestiques et équipements électroniques grand public en matière de sécurité, qualité, aptitude à l'usage et performance.



> **EUROVENT**
La société JOHNSON CONTROLS HITACHI AIR CONDITIONING EUROPE SAS participe au Programme de Certification Eurovent pour les catégories AC / VRF / LCP-HP ; les données des modèles certifiés sont répertoriées dans l'Annuaire Eurovent (www.eurovent-certification.com).



> **KEYMARK**
Cette marque européenne de conformité aux normes européennes produits complète la marque NF pour les marchés export.



Remarque 15

> Prix valables à compter du 01/09/2018. Annule et remplace le tarif du 01/04/2018 et toutes versions antérieures.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Les présentes conditions générales de vente sont établies en application de l'article L.441-6 de code de commerce.

1. DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions générales :

« **HITACHI** » désigne Johnson Controls Hitachi Air Conditioning Europe SAS, dont le siège social est situé 2 rue de Lombardie, Aktiland II, 69800, Saint-Priest, 392 362 448 RCS, Lyon, France.

« **Acheteur** » désigne la personne, l'entreprise ou la société mentionnée au recto des présentes conditions générales à laquelle le devis, la confirmation de vente ou la facture de HITACHI est adressée.

« **Marchandises** » désigne les marchandises devant être vendues par HITACHI à l'Acheteur conformément au Contrat.

« **Contrat** » désigne le contrat de vente formé par les présentes entre HITACHI et l'Acheteur.

2. INTERPRÉTATION DU CONTRAT

(1) Le Contrat comprend les présentes conditions générales et les dispositions figurant au recto. Toute disposition figurant au recto des présentes qui différerait des présentes conditions générales, prévaut sur celles-ci, qui devront être interprétées en conséquence. Cependant, en ce qui concerne le prix, les dispositions de l'article 6(2) prévautront.

(2) Toute autre disposition (mentionnée dans tout document émis par l'acheteur, ou résultant de toute communication écrite ou verbale entre les parties) ne fait pas partie du Contrat. Les présentes conditions générales et les dispositions figurant au recto ne peuvent être modifiées sans l'accord écrit de HITACHI.

(3) L'acceptation ou confirmation d'une commande de l'Acheteur par HITACHI, en tout ou partie, n'oblige pas HITACHI à accepter une autre commande (en tout ou partie) quelle que soit la date à laquelle elle est passée.

3. DEVIS ET COMMANDES

(1) Les devis expireront automatiquement dans un délai de 60 jours (30 jours pour les pièces détachées), à moins qu'ils n'aient été acceptés avant leur date d'expiration ou de retrait, ou que leur durée n'ait été prorogée par écrit par HITACHI. Cependant, Hitachi se réserve le droit de retirer tout devis avant l'expiration de ces délais.

(2) Les devis sont fournis à titre d'information et ne constituent pas une offre ferme. Le contrat ne sera valablement formé que lorsque HITACHI aura accepté la commande de l'Acheteur, cette acceptation étant matérialisée par l'envoi par Hitachi d'une confirmation de vente officielle.

4. LIVRAISON

(1) HITACHI s'engage uniquement à fournir ce qui est précisé au recto des présentes, à l'exclusion de tout autre service ou marchandise.

(2) HITACHI fera des efforts raisonnables afin de livrer les Marchandises avant ou à la date de livraison mentionnée sur la confirmation de commande. Toutefois, HITACHI ne s'engage pas et ne garantit pas que la livraison sera effectuée à la date de livraison mentionnée sur la confirmation de commande.

(3) Le délai de livraison mentionné sur la confirmation de commande sera prorogé

dans l'hypothèse où la fabrication, la livraison des Marchandises par HITACHI ou la fourniture par HITACHI de toute autre prestation dans le cadre du présent Contrat, serait impossible, entravée, retardée, ou deviendrait plus onéreuse en raison de la survenance d'un Événement de Force Majeure (tel que défini à l'article 18 ci-dessous).

(4) L'Acheteur reconnaît que, pour les produits semi-conducteurs, les produits optoélectroniques et autres composants électroniques, la fabrication par Hitachi dans des conditions normales peut avoir pour conséquence une perte de rendement, du fait de la haute technologie utilisée pour la fabrication des Marchandises et de la spécificité du procédé de fabrication. HITACHI notifiera les pertes de rendement éventuelles à l'Acheteur et fera ses meilleurs efforts afin de fournir les Marchandises conformément au Contrat. Si du fait de la survenance d'un Événement de Force Majeure ou d'une perte de rendement, HITACHI ne dispose pas de stocks suffisants pour honorer l'ensemble de ses engagements, HITACHI pourra répartir ses stocks entre ses clients, de manière discrétionnaire.

(5) Dans le cas où un délai de livraison mentionné au recto serait prorogé de plus de 90 jours, l'Acheteur serait en droit d'adresser une notification écrite à HITACHI exigeant que les Marchandises soient livrées dans les 30 jours suivant la date de cette notification, faute de quoi l'Acheteur aura le droit d'adresser une nouvelle notification écrite résiliant immédiatement le Contrat.

(6) HITACHI se réserve le droit de livrer les Marchandises en une ou plusieurs fois. Si la livraison est effectuée en plusieurs fois, chaque livraison effectuée sera considérée comme un contrat distinct. En cas de retard de livraison ou de défaut de livraison partielle, l'Acheteur reste tenu d'accepter et de payer les livraisons effectuées avec retard ainsi que les livraisons non encore effectuées.

(7) Sauf stipulations contraires, si l'Acheteur réside en France, HITACHI procédera, à ses frais, à la livraison des Marchandises dans les locaux de l'Acheteur. En cas d'exportation, sauf stipulations contraires, la livraison FOB (Franco à Bord) (Incoterms 2010) sera effectuée dans le port français indiqué par HITACHI.

(8) La livraison par HITACHI d'une quantité de Marchandises inférieure ou supérieure à celle prévue au Contrat, la livraison de marchandises non prévues dans le Contrat ou la livraison de Marchandises dont seulement une partie est défectueuse, n'autorise pas l'Acheteur à rejeter l'intégralité des Marchandises livrées. Afin que HITACHI puisse respecter les conditions imposées par son transporteur, toute réclamation faisant état d'une erreur sur le type ou la quantité de Marchandises ou d'un dommage causé aux Marchandises en transit doit, dans les deux cas, être notifiée par écrit à HITACHI et au transporteur dans un délai de 3 jours à compter de la réception des Marchandises. À défaut de notification d'une telle réclamation, les Marchandises seront réputées avoir été acceptées sans condition et l'Acheteur sera réputé avoir renoncé à faire valoir toutes réclamations relatives à une erreur sur le type ou la quantité des Marchandises livrées ou à l'état des Marchandises livrées. De même, si certaines Marchandises facturées par HITACHI ne sont pas livrées, afin que HITACHI puisse adresser une réclamation à ses transporteurs, s'il y a lieu, l'Acheteur doit le notifier à HITACHI dans les 10 jours de la date de facture, à défaut de quoi l'Acheteur sera tenu de régler l'intégralité du prix des Marchandises. Dans le cas où HITACHI admettrait être responsable d'une erreur sur le type ou la quantité des Marchandises ou d'un dommage causé aux Marchandises en transit, l'unique obligation de HITACHI est, à son choix, de fournir les Marchandises manquantes ou non livrées, et/ou le cas échéant de remplacer ou réparer les Marchandises endommagées ou défectueuses et/ou rembourser le coût desdites Marchandises à l'Acheteur.

(9) Si l'Acheteur ne prend pas livraison ou refuse une livraison de Marchandises effectuée conformément au présent Contrat, HITACHI est en droit de résilier le Contrat avec effet immédiat, de disposer des Marchandises comme bon lui semble, et réclamer compensation à l'Acheteur pour toutes pertes et dépenses encourues du fait de l'absence de prise de livraison ou du refus de la livraison.

(10) Sauf stipulations écrites expresses et contraires de HITACHI, toutes les Marchandises sont emballées conformément aux pratiques standards de HITACHI. L'Acheteur prend à sa charge les coûts de tout emballage spécial qu'il demande ou de tout emballage rendu nécessaire du fait de l'utilisation d'un mode de livraison non habituel de HITACHI.

(11) Pour toute commande de moins de 600 € net HT sera établie une facture de transport de 10% du montant HT de la commande. Les commandes de plus de 600 € HT bénéficieront du Franco de port. Toute demande de reprise de matériel devra faire l'objet d'une validation au préalable de la part de HITACHI. Toutes les Marchandises retournées à HITACHI à la demande de l'Acheteur se verront appliquer une décote de 10% par rapport à leur prix net HT, le transport étant de la responsabilité et à la charge de l'Acheteur. Les Marchandises doivent être retournées neuves, sans marquage, dans leur emballage d'origine. HITACHI se réserve le droit de refuser les Marchandises ne répondant pas à ces conditions.

5. PROPRIÉTÉ ET RISQUES

(1) NONOBTANT LA LIVRAISON, HITACHI DEMEURE PROPRIÉTAIRE DES MARCHANDISES FOURNIES JUSQU'A LEUR COMPLET PAIEMENT (AVEC LES INTERETS ECHUS LE CAS ECHEANT).

(a) LE TRANSFERT DES RISQUES LIES AUX MARCHANDISES INTERVIENT AU MOMENT DE LA LIVRAISON. L'Acheteur devra stocker les Marchandises séparément ou d'une façon montrant clairement qu'elles sont la propriété de HITACHI et s'assurera qu'elles sont conservées en bon état et assurées contre toute perte ou dommage au profit de HITACHI. L'Acheteur s'engage à désigner HITACHI en qualité de bénéficiaire des indemnités d'assurance, jusqu'à la date à laquelle la propriété des Marchandises est transférée à l'Acheteur.

(b) HITACHI PEUT, SANS PREJUDICE DE TOUT AUTRE DE SES DROITS, REPRENDRE POSSESSION DES MARCHANDISES DONT HITACHI EST RESTÉ PROPRIÉTAIRE COMME SUSMENTIONNÉ et par la suite les revendre. À cette fin, l'Acheteur, par les présentes, accorde irrévocablement le droit aux agents et employés de HITACHI de pénétrer dans les locaux de l'Acheteur, quels qu'ils soient, avec ou sans véhicule, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, aux fins d'inspecter et/ou de reprendre possession des Marchandises dont HITACHI est toujours propriétaire. Ce droit continuera à exister après la cessation du présent Contrat pour quelque raison que ce soit, et est concédé sans préjudice de tout autre droit de HITACHI au titre du présent Contrat ou à tout autre titre.

(c) L'Acheteur s'engage à fournir à HITACHI, sous vingt-quatre heures suivant une demande écrite en ce sens de la part de HITACHI, une attestation indiquant (i) les Marchandises que l'Acheteur détient toujours et que l'Acheteur a sous sa garde, directement ou via un tiers dépositaire ; et (ii) les noms et coordonnées (adresse, numéros de téléphone et email) de tous acheteurs subséquents des Marchandises, ainsi que les sommes dues par ces acheteurs à l'Acheteur.

(d) HITACHI peut, à tout moment, détacher ou séparer l'une quelconque de ses Marchandises qui peut avoir été incorporée ou attachée aux marchandises appartenant à l'Acheteur ou à un tiers. Si l'Acheteur fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, HITACHI aura le même droit, à condition que ce détachement ou cette séparation puisse être effectuée sans dommage pour les Marchandises de HITACHI et les marchandises appartenant à l'Acheteur ou au tiers.

(2) HITACHI se réserve le droit, susceptible d'être exercé à son choix par notification écrite adressée à l'Acheteur, de renoncer à l'application des dispositions de l'article 5(1) ci-dessus et ce, à tout moment avant que le paiement par l'Acheteur des Marchandises fournies n'ait été effectué et de déclarer que la propriété des Marchandises a été transférée à l'Acheteur.

(3) Même si la propriété des Marchandises n'a pas été transférée à l'Acheteur, HITACHI peut, sans préjudice de tout autre de ses droits, saisir les tribunaux en vue d'obtenir le paiement du prix des Marchandises fournies si le dit paiement n'a pas été effectué à la date d'échéance.

(4) Sauf dans le cas de Marchandises défectueuses prévu à l'article 8, le retour de tout ou partie des Marchandises par l'Acheteur à HITACHI est soumis à l'accord préalable et écrit de HITACHI (sous réserve de l'application de l'article 4(8) ci-dessus lorsque l'erreur de livraison est imputable à HITACHI) et au paiement par l'Acheteur à HITACHI des intérêts pour la période allant de la date d'expédition desdites Marchandises par HITACHI à l'Acheteur jusqu'à la date de réception des dites Marchandises par HITACHI. Le fret, l'assurance et tous autres frais exposés dans le cadre de ce retour de Marchandises sont supportés par l'Acheteur.

6. PRIX

(1) Sauf stipulations contraires figurant au recto, les prix des Marchandises s'entendent hors TVA, taxe à l'export et droit d'entrée à l'importation ou autre taxe, qui, le cas échéant, devront être payés en sus par l'Acheteur.

(2) Les prix mentionnés dans tout devis ou toute confirmation de vente de HITACHI sont provisoires et seront ajustés pour prendre en compte l'augmentation des coûts et frais généraux de HITACHI, y compris notamment, les coûts de transport et de main d'oeuvre. Le prix du Contrat correspond au prix de HITACHI en vigueur à la date d'expédition. Tous les devis/confirmons de vente et factures sont émis sous la réserve inconditionnelle du droit de HITACHI d'ajuster les prix dans les cas suivants :

(a) modification du taux de change en vigueur entre la devise de règlement du prix et le Yen japonais ;

(b) modification du droit d'entrée à l'importation en vigueur au sein de l'Union européenne.

7. PAIEMENT

(1) Sauf stipulations contraires mentionnées sur la confirmation de commande

ou accord contraire de HITACHI, si HITACHI a accordé à l'Acheteur des facilités de paiement, l'intégralité du prix doit être réglé dans les 30 jours fin de mois le 15 date de facture. Toute facilité de paiement accordée à l'Acheteur peut être modifiée ou retirée à tout moment. Si aucune facilité de paiement n'a été accordée, le paiement intégral doit être effectué en numéraire avant la livraison. Le prix doit être intégralement et directement versé à HITACHI dans la devise de facturation. L'Acheteur n'est pas autorisé à effectuer de compensation, abatement ou autre déduction sur le paiement dû à HITACHI. Les dispositions relatives aux délais de règlement sont des dispositions essentielles du Contrat. HITACHI se réserve le droit de suspendre la fourniture des Marchandises à l'Acheteur si des sommes demeurent impayées dans le cadre d'un Contrat avec l'Acheteur et ce, jusqu'à la date de règlement intégral desdites sommes.

(2) Selon les articles L.441-3 et L.441-6 du code de commerce, HITACHI est autorisée à facturer des intérêts journaliers (pénalités de retard) sur toute somme impayée au taux de trois fois le taux d'intérêt légal français, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date de paiement effectif de l'intégralité des sommes impayées (y compris les intérêts) (après, tout comme avant, jugement). A cela s'ajoute une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement égale à quarante euros (40 €). Des dépenses excédentaires pourront également être réclamées sur justification.

(3) Si HITACHI estime que la solvabilité de l'Acheteur s'est détériorée avant la livraison, HITACHI peut exiger le paiement partiel ou intégral du prix avant la livraison ou l'octroi par l'Acheteur d'une sûreté garantissant l'intégralité du paiement (y compris les intérêts) sous une forme acceptable par HITACHI et ce, nonobstant toutes conditions de paiement susceptibles d'avoir été convenues entre HITACHI et l'Acheteur.

(4) Nonobstant toute affectation contraire de l'Acheteur, tous paiements faits par l'Acheteur à HITACHI sont tout d'abord affectés aux Marchandises qui ont été revendues par l'Acheteur et ensuite aux Marchandises qui restent en sa possession ou sous son contrôle.

(5) HITACHI est en droit de déduire de tout montant qu'elle doit à l'Acheteur, tout montant qui lui est dû par l'Acheteur.

8. GARANTIES

(1) HITACHI prend toutes les précautions lors de la conception et la fabrication de ses équipements de chauffage & climatisation pour que les produits soient conformes aux normes les plus sévères. Pour tous les produits finis, la période de garantie est de 36 mois (3 ans), 24 mois (2ans) pour le ballon thermodynamique monobloc modèles JZGG19LVEE-MO-X et JZGG30LVEE-MO-X. La cuve des chauffe eau thermodynamiques TAW-270 et 190 NHB, JZGG19LVEE-MO-X et JZGG30LVEE-MO-X est garantie 5 ans contre la corrosion sous réserve du suivi des précautions de maintenance indiqués dans les manuels de fonctionnement. Une exception est faite pour tous les compresseurs livrés d'origine avec les groupes extérieurs de la gamme de produits HITACHI (hors gamme eau glacée Samurai et ballon thermodynamique monobloc gamme JZGG..LVEE-MO-X) à compter de la date de livraison. Pour les compresseurs, la période de garantie est de 60 mois (5 ans) à compter de la date de livraison. Cette garantie spécifique aux compresseurs ne sera appliquée qu'à condition qu'un rapport de mise en service en bonne et due forme soit transmis à HITACHI. Le non-respect de cette clause se traduira par un retour à la garantie de 36 mois (3ans) sur les compresseurs comme sur les autres composants. Ces garanties commerciales ne sont pas cumulatives entre elles. Dans les délais spécifiés ci-dessus, HITACHI est responsable de la non-conformité des biens aux caractéristiques garanties (fourniture de la pièce neuve en remplacement de la pièce défectueuse uniquement). En cas de défaut de fabrication avéré, le composant de remplacement sera fourni à la charge d'HITACHI, du moment qu'une procédure d'installation et de mise en œuvre correcte du matériel concerné ait été appliquée. L'usure normale des produits est exclue des termes de la garantie. Toute réclamation non conforme aux procédures HITACHI ne sera pas prise en considération. La politique de garantie commerciale est soumise aux conditions ci-après. Les équipements doivent être installés dans les règles de l'art. Leur installation doit respecter les spécifications d'installation indiquées dans les manuels techniques pour chaque unité. Cette garantie est subordonnée à un entretien régulier des équipements par du personnel qualifié (l'installateur ayant réalisé l'installation ou à défaut une société spécialisée reconnue sur le marché pour ses compétences) au travers d'un contrat de maintenance, en conformité avec nos spécifications techniques. HITACHI se réserve le droit de demander une copie du contrat de maintenance ainsi que de tous les rapports d'intervention effectués et, le cas échéant, de refuser la garantie si aucun contrat n'a été établi. La fréquence d'entretien est liée aux conditions d'utilisation du matériel et à la législation en vigueur.

Dans le cas de mise en jeu répétée de la garantie sur la même pièce, HITACHI se réserve le droit de demander des informations complémentaires. Pour transmettre une demande de garantie :

HITACHI met à votre disposition un service de demandes de garantie en ligne. Contactez votre agence ou comptoir HITACHI et demandez l'ouverture de votre compte sur le site internet dédié : JCH WARRANTY <https://warranty-eu.jci-hitachi.com>

Toutes les réclamations de garantie doivent se faire dans les 60 jours (2 mois) suivant la date de la panne. Toute réclamation présentée après ce délai de 60 jours NE SERA PAS prise en compte. HITACHI se réserve le droit de ne pas prendre en charge une garantie en cas de non-paiement de facture de matériel. Suite à un remplacement de pièce sur du matériel : HITACHI menant une politique constante d'amélioration de ses produits, toutes les pièces remplacées doivent être conservées par le client pendant une période de 90 jours (3mois) à partir de la date d'envoi par HITACHI du composant neuf fourni au titre de la garantie. Au cours de cette période, HITACHI peut demander la restitution des pièces à ses frais afin de procéder à l'expertise de celles-ci.

Dans le cas où la panne déclarée sur la demande de garantie n'est pas confirmée par l'expertise ou que l'origine de la panne s'avère être liée à une mauvaise mise en œuvre du matériel, HITACHI se réserve le droit de facturer les pièces fournies sous garantie au demandeur suivant les tarifs en vigueur. Tous les composants demandés en retour doivent être envoyés à l'adresse indiquée par HITACHI. Ces composants devront être impérativement accompagnés de la référence de la garantie concernée (numéro de garantie HITACHI, selon enregistrement sur le site internet dédié).

(2) Garantie spécifique des pièces de rechange : Nos pièces détachées sont garanties 12 mois (1 an) à compter de la date d'expédition du matériel par HITACHI. Cette garantie ne s'applique pas dans le cas où cette même pièce a été endommagée par un autre composant du matériel lui-même ou du matériel raccordé. La demande de garantie d'une pièce détachée doit être accompagnée d'un diagnostic précis ainsi que du document attestant de la date de livraison du matériel d'origine (facture ou bon de livraison). La validation par HITACHI d'une garantie pourra être conditionnée à la réception d'informations complémentaires (exemple : analyse d'huile pour la fourniture d'un compresseur). En cas de non-respect des conditions ci-dessus, HITACHI se réserve le droit de rejeter la demande de garantie.

(3) Sauf si HITACHI et l'Acheteur en ont convenu autrement, en cas de Marchandise non fabriquée par HITACHI, les dispositions du présent article 8 s'appliquent seulement dans la limite de la garantie donnée par le fournisseur de ces Marchandises à HITACHI.

(4) Les Installateurs devront impérativement s'assurer que tant les contrats de garantie présentés à l'utilisateur final que les CGV applicables aux contrats de consommation contiennent toutes les mentions obligatoires légales imposées dans des relations avec des clients consommateurs.

(5) Sous réserve des engagements ci-dessus, HITACHI ne fournit aucune garantie explicite ou implicite ou autre, sur les Marchandises en dehors de la garantie du droit de propriété, et de telles garanties sont par conséquent expressément exclues par les présentes. En outre, HITACHI n'encourt aucune responsabilité envers l'Acheteur eu égard à tout dommage, perte ou préjudice (y compris tout préjudice direct ou indirect et toute perte de profits) résultant de matériaux défectueux, d'un défaut de fabrication ou de toute autre cause, qu'il soit ou non dû à la négligence de HITACHI, ses employés ou agents.

9. INSOLVABILITÉ ET DÉFAILLANCE

Si l'Acheteur ne règle pas HITACHI conformément aux présentes conditions générales, ne respecte pas l'une de leurs dispositions, ou fait l'objet d'une procédure collective, alors HITACHI peut, sans préjudice de tout autre droit, reporter la livraison ou la fabrication des Marchandises jusqu'à la date à laquelle le dit paiement est effectué ou à laquelle il est remédié à la violation et/ou (au choix de HITACHI) résilier le Contrat (et/ou les autres contrats) et recouvrer le paiement de toutes les livraisons déjà effectuées et des coûts des matériaux et de la main d'oeuvre déjà encourus pour effectuer les livraisons futures (déduction faite pour ces coûts, des frais engagés par HITACHI à d'autres fins) et recouvrer également auprès de l'Acheteur une somme équivalente à la perte de profits résultant pour HITACHI de cette résiliation. L'exercice par HITACHI du droit de reporter la livraison ou la fabrication ne fait pas obstacle à l'exercice ultérieur de son droit de résilier le Contrat et/ou les autres contrats éventuels.

10. DROITS DES TIERS

(1) Dans le présent article 10, l'expression « Droits des tiers » désigne tous les droits résultant de brevets, de modèles déposés ou non, de marques, de droits d'auteur ou tous autres droits de propriété intellectuelle ou droits attachés au savoir-faire, susceptibles ou non de bénéficier d'une protection légale et appartenant à ou étant contrôlés par un tiers.

(2) Si l'une quelconque des Marchandises est fabriquée selon les spécifications de l'Acheteur ou si l'utilisation par l'Acheteur des Marchandises viole les Droits des tiers alors que les Marchandises ne violent pas ces droits, l'Acheteur devra indemniser HITACHI eu égard à l'ensemble des actions, demandes, coûts, dommages ou préjudices résultant de la violation des Droits des tiers du fait de la fabrication des Marchandises selon les spécifications de l'Acheteur ou de l'utilisation que l'Acheteur fait des Marchandises, le cas échéant.

(3) Toute référence faite par HITACHI à des brevets, droits d'auteur, modèles

dépôtés, marques et formes analogues de protection ne constitue pas une garantie de leur validité.

(4) HITACHI ne garantit pas que les Marchandises ne violent pas les Droits des tiers, et toutes garanties à cette fin, expresse ou tacites, légales ou autres, sont exclues par les présentes. S'il est allégué que les Marchandises violent les Droits des tiers ou si HITACHI estime qu'une telle alléguation est possible, HITACHI peut choisir, à ses frais : (a) de modifier ou remplacer les Marchandises sans nuire à la performance des Marchandises, de façon à éviter la violation des Droits des tiers ; ou d'obtenir pour l'Acheteur le droit de poursuivre l'utilisation des Marchandises ; ou de racheter les Marchandises au prix payé par l'Acheteur.

(5) HITACHI n'encourt aucune responsabilité envers l'Acheteur dans le cas où les Marchandises violent ou sont prétendues violer les Droits des tiers. Si les Marchandises font l'objet ou sont susceptibles de faire l'objet de Droits des tiers, HITACHI a uniquement l'obligation de transférer à l'Acheteur les droits ou titres qu'il peut détenir.

(6) L'Acheteur doit immédiatement notifier à HITACHI toute réclamation ou action en justice ou menace d'action en justice alléguant que des Droits de tiers ont été violés. HITACHI contrôlera et conduira la procédure de la manière qu'elle déterminera. Dans ce cadre, l'Acheteur doit fournir toute l'assistance raisonnable et nécessaire que HITACHI pourra solliciter.

11. SPÉCIFICATIONS ET INFORMATIONS

(1) Sauf dérogation écrite expresse contraire acceptée par HITACHI, tous les dessins, modèles, spécifications et caractéristiques de dimensions et de poids et autres informations fournies par HITACHI ont un caractère estimatif uniquement et HITACHI n'encourt aucune responsabilité en cas de déviation par rapport à ceux-ci.

(2) HITACHI n'accepte aucune responsabilité en cas d'erreurs, omissions ou autres défauts dans les dessins, modèles ou spécifications préparés par ou pour le compte de l'Acheteur ou ses agents, sous-traitants ou employés, et HITACHI devra être indemnisée par l'Acheteur eu égard à l'ensemble des responsabilités encourues et dépenses subies par HITACHI de ce fait.

(3) Tous les dessins, modèles, spécifications et informations fournis par HITACHI sont confidentiels et ne doivent pas être divulgués à un tiers quel qu'il soit sans l'accord écrit de HITACHI.

12. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

(1) HITACHI n'est pas responsable de toute perte indirecte ou immatérielle telle que : perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, pertes de données, pertes d'exploitation et/ou perte d'économies anticipées, quelle qu'en soit la cause.

(2) Sans préjudice de l'article 12(1), dans l'hypothèse où HITACHI serait reconnu responsable envers l'Acheteur de tout préjudice ou perte résultant d'une négligence, violation contractuelle, déclaration inexacte ou autre cause, sa responsabilité sera plafonnée à la somme payée par l'Acheteur à HITACHI dans le cadre du Contrat.

(3) Les limitations de responsabilité prévues aux articles 12(1) et 12(2) ci-dessus n'excluent pas ni ne restreignent la responsabilité de HITACHI en cas de fraude, dol ou en cas de décès ou de dommage corporel dû à sa négligence.

(4) Dans un souci de clarté, il est précisé que HITACHI ne sera pas responsable vis-à-vis de l'Acheteur en cas de retard de livraison dû à des circonstances décrites aux articles 4(3) et 4(4) des présentes conditions générales.

13. CESSION

Aucune partie n'est en droit, sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie (pouvant être refusé pour des raisons légitimes uniquement), de céder ou sous-traiter l'un quelconque de ses droits ou obligations résultant du Contrat. Lorsque l'accord de l'autre partie sera donné, la partie concernée devra fournir à l'autre partie une copie de la cession concernée.

14. LICENCES ET AUTORISATIONS

(1) Si une licence ou l'autorisation d'une autorité gouvernementale ou autre autorité est requis pour l'acquisition, le transport ou l'utilisation des Marchandises par l'Acheteur, ce dernier devra obtenir ladite licence ou autorisation, à ses frais, et si nécessaire, en fournir la preuve à HITACHI sur demande (exemple : attestation F-Gaz de capacité pour la manipulation

des fluides frigorigènes). Le fait que l'Acheteur n'ait pas obtenu ladite licence ou autorisation ne l'autorise pas à refuser de payer le prix ou à en différer le paiement.

(réf. CGV18 - applicables au 01.04.2018)

Tous frais ou charges supplémentaires encourus par HITACHI et résultant de cette absence de licence ou d'autorisation seront à la charge de l'Acheteur.

(2) Si HITACHI a besoin d'obtenir une licence d'exportation auprès des autorités compétentes d'un pays donné, l'Acheteur doit fournir à HITACHI l'ensemble des informations exigées par HITACHI à cette fin, incluant notamment le pays de destination finale et le nom et l'adresse de l'utilisateur final et de tout consignataire, et doit garantir que ces informations sont exactes, à jour et suffisamment précises. L'Acheteur accepte également de mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires pour agir en totale conformité avec toutes exigences gouvernementales y compris, mais y être limité, les sanctions économiques applicables et contraintes imposées par le département américain du Trésor, ainsi que les mesures de contrôle des exportations édictées par les départements américains du Commerce et d'Etat, toutes autres agences gouvernementales américaines, mais aussi les règles de l'Union Européenne ou des agences gouvernementales de tout autre pays. Ceci inclut l'obtention de certificats d'importation international, licences, permis, vérifications de livraison, s'il y a lieu. Dans le cas où des Marchandises ou des matériaux, parties ou pièces les composant, ou des données techniques fournies par HITACHI proviennent des Etats-Unis, l'Acheteur accepte de se conformer à la réglementation de l'Administration américaine applicable en matière d'exportation.

(3) L'Acheteur ne doit pas directement ou indirectement vendre, transférer, exporter, réexporter ou mettre à disposition les Marchandises (en tout ou partie), toutes données techniques (y compris les logiciels), technologie ou services vers Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan, la Syrie et la Crimée ou toute autre destination, personne ou organisation sous le coup de sanctions ou restrictions des Etats-Unis, Nations Unies, UE et/ou sanctions nationales, y compris toutes entités ou personnes dans ces pays, représentant ces pays, ou qui ont pu détenir la nationalité de ces pays, directement ou indirectement..

(4) L'Acheteur ne doit pas vendre, transférer, exporter, réexporter ou mettre à disposition les Marchandises (en tout ou partie), toutes données techniques (y compris les logiciels), technologie ou services à une personne ou entité soumises à des restrictions ou interdictions gouvernementales.

(5) L'Acheteur confirme que les Marchandises ou toutes données techniques ne seront pas utilisées :

(a) comme armes de destructions massives, nucléaires, systèmes de missiles, drones, chimiques et biologiques, militaires (si destinées à la Chine, Russie ou Venezuela), pour utilisations finales dans des systèmes de propulsion maritimes nucléaires.

(b) pour utilisation finale sur un navire ou aéronef, à moins que le pays où il se situe ou le pays d'enregistrement, et le pays de contrôle (y compris location ou d'affrètement) soient tous autorisés.

(6) L'Acheteur doit conserver les documents pendant la durée légale requise à compter de la date d'expédition par HITACHI comme preuve du fait que toutes les Marchandises fournies à l'Acheteur ont été reçues à la destination autorisée en vertu de la réglementation appliquée par le gouvernement délivrant la licence d'exportation et l'Acheteur fournira cette preuve à la demande de HITACHI.

(7) Les engagements de HITACHI en vertu du présent au Contrat sont conclus sous réserve que l'ensemble des licences ou autorisations requis soient obtenus auprès des autorités compétentes, et la possibilité pour HITACHI de fournir de telles Marchandises conformément aux lois des Etats-Unis et d'autres gouvernements.

(8) L'Acheteur doit confirmer séparément à HITACHI qu'il respecte strictement le présent article 14 (Notification de confirmation).

15. RENONCIATION

Le fait que HITACHI n'exerce pas ou ne se prévale pas d'un quelconque droit qui lui est conféré par les présentes conditions générales ne sera pas considéré comme valant renonciation à ce droit et ne fera pas obstacle à l'exercice ou l'application ultérieure de ce droit.

16. NOTIFICATIONS

(1) Toute notification sera réputée avoir été valablement donnée si elle est envoyée par courrier postal au tarif normal, télex ou télécopie à la partie concernée à sa dernière adresse connue. Les notifications envoyées par courrier postal seront réputées avoir été données sept jours après l'envoi et les notifications envoyées par télex ou télécopie seront réputées avoir été transmises à la date d'envoi.

(2) L'Acheteur doit promptement notifier par écrit à HITACHI de toute : (i) condamnation criminelle; (ii) interdiction; (iii) inculpation ou autres mesures criminelles; (iv) inéligibilité à un contrat, licence ou autre forme d'autorisation d'une agence gouvernementale; ou (v) refus, suspension, ou révocation de l'éligibilité aux exportations, importations ou gestion d'affaires.

17. ANNULATION

Le contrat ne peut être annulé ou son exécution rééchelonnée par l'Acheteur qu'avec l'accord écrit de HITACHI. En cas d'annulation, l'Acheteur devra payer à HITACHI une indemnité d'annulation égale aux coûts exposés par HITACHI jusqu'à la date d'annulation, à laquelle s'ajoutera une somme destinée à compenser toute perte de profits subie par HITACHI. Le montant de cette indemnité sera notifié à l'Acheteur lorsque HITACHI informera l'Acheteur par écrit de l'acceptation de l'annulation, et sera payé dans les trente jours de cette notification.

18. FORCE MAJEURE

(1) Dans l'hypothèse où la fourniture des Marchandises par HITACHI en vertu des présentes conditions générales, est empêchée, gênée ou retardée par un Evénement de Force Majeure, HITACHI pourra choisir l'une des options suivantes :

(a) suspendre les livraisons tant que l'Evénement de Force Majeure perdure;

(b) si HITACHI ne dispose pas de stocks suffisants pour honorer ses engagements, répartir les stocks disponibles entre ses clients suivant ce qu'elle décide ; ou

(c) résilier tout contrat affecté par la survenance de cet Evénement de Force Majeure avec effet immédiat par l'envoi d'une notification écrite à l'Acheteur ; et HITACHI ne sera pas responsable de tout préjudice ou perte subi par l'Acheteur de ce fait.

(2) Dans le présent article, les termes « Evénement de Force Majeure » désignent tout événement échappant au contrôle raisonnable de HITACHI incluant, notamment, toute grève, lock-out, conflit social ou manque de main d'oeuvre, catastrophe naturelle, guerre, émeute, guerre civile, dommage causé par un acte de malveillance, le respect d'une loi ou d'une ordonnance, réglementation ou instruction gouvernementale, tout accident, panne d'usine ou de machine, incendie, inondation, tempête, tremblement de terre, absence de service public, manque de matériaux ou toutes autres circonstances affectant les sources d'approvisionnement en matériaux habituelles de HITACHI.

19. ENVIRONNEMENT

L'Acheteur est responsable de toutes obligations financières ou autres relatives aux Marchandises incombant à l'une ou l'autre des parties en vertu de toute législation environnementale qui leur est applicable, y compris notamment de la Directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ainsi que de toute autre législation promulguée en application de celle-ci.

20. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

LE CONTRAT EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS. LES PARTIES ENTENDENT EXPRESSÉMENT SOUMETTRE TOUS LITIGES À LA COMPÉTENCE DES JURIDICTIONS FRANÇAISES, ÉTANT TOUTEFOIS PRÉCISÉ QUE HITACHI EST EN DROIT D'INTENTER UNE ACTION JUDICIAIRE À L'ENCONTRE DE L'ACHETEUR DEVANT LES JURIDICTIONS DE TOUT PAYS DANS LEQUEL L'ACHETEUR RÉSIDE OU CONDUIT SES ACTIVITÉS.

21. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est expressément convenu que l'Acheteur n'acquiert aucun droit, titre ou intérêt sur un quelconque élément de propriété intellectuelle sur les Marchandises (y compris, notamment, les brevets, marques, modèles déposés ou non déposés, droits d'auteur et droits sur les modèles ou inventions). De plus, l'Acheteur ne doit pas commettre ou permettre que soit commis un quelconque acte qui, lors de l'utilisation de tout droit de propriété intellectuelle sur les Marchandises, compromettrait ou pourrait compromettre leur validité.

22. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

(1) Les titres figurant dans les présentes conditions générales sont uniquement insérés à des fins pratiques et ne doivent pas être interprétés comme définissant l'étendue ou le sens des conditions générales.

(2) L'invalidité, l'illégalité ou le caractère non-exécutoire de tout ou partie des conditions générales n'affecte ni ne compromet l'application des autres dispositions des conditions générales qui demeurent en vigueur.

(3) Toute référence à une disposition légale est une référence à cette disposition légale, telle qu'éventuellement modifiée et à tout texte pris pour son application.

NOTES

NOTES

LE RÉSEAU HITACHI

HITACHI

COMPTOIRS

CENTRE

HAC - H2C ORLÉANS

3 Rue Lavoisier - 45140 INGRES
☎ 02 38 42 17 08 - 📠 02 38 42 72 89 - ✉ orleans@h2clim.fr

NORD

HAC - H2C LILLE

58 Rue Léon Blum - 59370 MONS-EN-BAROEUL
☎ 03 20 04 03 03 - 📠 04 92 18 64 55 - ✉ lille@h2clim.fr

NORD-OUEST

H ENERGIE

25 Av. Chatellerauld - 86440 MIGNE-AUXANCES
☎ 05 49 55 13 37 - ✉ capenergie@laposte.net

CVC - DISTRITEC NANTES

4 Rue des Pays-Bas - 44300 NANTES
☎ 02 40 52 36 00 - ✉ nantes@lecomptoircvc.fr

CVC - DISTRITEC RENNES

20 rue de la Retardais - 35000 RENNES
☎ 02 99 05 60 50 - ✉ rennes@lecomptoircvc.fr

NACH

3 Rue de Franche Comté
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
☎ 02 33 88 46 22 - ✉ nach.contact@gmail.com

SUD-OUEST

CEGECLIM ENERGIES ANGLET

3 Chemin de Jorlis Zone de Jorlis - 64600 ANGLET
☎ 05 59 57 01 30 - 📠 05 59 57 95 04
✉ contact@cegeclim-energies.com

CEGECLIM ENERGIES PAU

Allée des Prés Boulevard Olof Palm - 64000 PAU
☎ 05 59 40 53 00 - 📠 05 59 04 85 37
✉ contact@cegeclim-energies.com

CEGECLIM ENERGIES MÉRIGNAC

17 Rue Laplace - 33700 MÉRIGNAC
☎ 05 56 47 72 31 - 📠 05 56 47 72 34
✉ contact@cegeclim-energies.com

SOLIPAC TOULOUSE THIBAUD

39 Rue Champollion - ZI Thibaud - 31100 TOULOUSE
☎ 05 62 20 02 22 - ✉ contact@solipac.fr

SOLIPAC TOULOUSE L'UNION

35 Bis Route de Bessières - 31240 L'UNION
☎ 05 82 95 49 74 - ✉ contact@solipac.fr

SUD

HAC - H2C AVIGNON

Zone de Fontcouverte 1188 Avenue de l'Amandier
84000 AVIGNON - ☎ 04 90 39 19 37
📠 04 90 39 50 85 - ✉ avignon@h2clim.fr

HAC - H2C FRÉJU

Quartier du Capitou - Pôle production
545 Avenue des Lions - 83600 Fréjus
☎ 04 94 40 10 40 - 📠 04 94 83 06 63 - ✉ frejus@h2clim.fr

HAC - H2C GEMENOS

Av. de Fontfrege - Parc D'activité Gemenos -
RN8 - Quartier le Douard - 13420 GEMENOS
☎ 04 42 32 39 30 - 📠 04 42 32 39 31
✉ aubagne@h2clim.fr

HAC - H2C ST-LAURENT DU VAR

225 Bis Avenue Pierre et Marie Curie
06700 SAINT-LAURENT DU VAR
☎ 04 97 12 24 30 - 📠 04 97 12 24 31 - ✉ stlv@h2clim.fr

HAC - H2C TOULON LA VALETTE

Chemin Gabriel Ventre - 83160 TOULON-LA-VALETTE
☎ 04 94 14 46 10 - 📠 04 94 14 46 11 - ✉ toulon@h2clim.fr

HAC AIX

480 Rue Famille Laurens - 13854 AIX LES MILLES
☎ 04 42 16 88 24 - 📠 04 42 16 88 25 - ✉ aix@h2clim.fr

HAC MOUANS-SARTOUX

ZI les Bois de l'Argile Lot 70, Voie A
06370 MOUANS-SARTOUX
☎ 04 92 18 64 54 - 📠 04 92 18 64 55 - ✉ hac@hac.fr

SOLIPAC PERPIGNAN

277 Rue Jean-Baptiste Biot - Espace Polygone
66000 PERPIGNAN
☎ 04 68 34 17 17 - ✉ contact@solipac.fr

SOLIPAC ALÈS

Centre Commercial Plein Sud
51 Rue des Mésanges - 30100 ALÈS
☎ 04 48 15 01 51 - ✉ contact@solipac.fr

SOLIPAC MONTPELLIER

2650 Avenue de Maurin - 34070 MONTPELLIER
☎ 04 67 17 40 00 - ✉ contact@solipac.fr

SOLIPAC NÎMES

2000 B Avenue du Maréchal Juin - 30900 NÎMES
☎ 04 66 40 02 00 - ✉ contact@solipac.fr

SOLIPAC NARBONNE

38 Avenue Champ de Mars
ZI Plaisance - 11100 NARBONNE
☎ 04 48 16 01 60 - ✉ contact@solipac.fr

SOLIPAC RODEZ

Rue Saint-Christophe - ZA Bel Air - 12000 RODEZ
☎ 05 31 53 01 53 - ✉ frank.bonneviale@solipac.fr

SOLIPAC MILLAU

465 Boulevard Georges Brassens - 12100 MILLAU
☎ 05 31 53 00 00 - ✉ frank.bonneviale@solipac.fr

EST

ALSACLIM

16 Rue Andre Kiener - 68000 COLMAR
☎ 03 89 30 30 51 - 📠 03 89 30 30 52
✉ contact@alsaclim.fr

ETD

ZI Est 35 All des Grands Paquis - 54180 HEILLECOURT
☎ 03 83 37 84 71 - 📠 03 83 37 84 83
✉ contactetd@wanadoo.fr

VF CONFORT

8 Rue des Bruyères - 25220 THISE
☎ 03 81 63 00 33 - 📠 03 81 61 68 50
✉ adv@vfconfort.fr / vfconfort@vfconfort.fr

SUD-EST

BC AUVERGNE

224 Av. Jean Mermoz - 63100 CLERMONT-FERRAND
☎ 04 73 98 01 11 - 📠 04 73 98 01 12
✉ contact@bcuvergne.fr

BO2 CHALON

9 Rue Paul Sabatier - 71100 CHALON SUR SAONE
☎ 06 47 44 27 01 - 📠 09 70 62 69 85
✉ philippe.martin@bo2.fr

BO2 ST-ETIENNE

16 Rue Victor Grignard - 42000 SAINT-ETIENNE
☎ 04 77 35 40 69 - 📠 09 70 62 69 85 - ✉ contact@bo2.fr

CCLIM

Parc d'activité de Fortneau Rue de Dion Bouton
26200 MONTÉLIMAR
☎ 04 75 01 85 32 - 📠 04 75 91 48 75 - ✉ c.clim@orange.fr

CORSE

ETM BASTIA

RN 193 - 20600 FURIANI
☎ 04 95 30 17 00 - 📠 04 95 33 16 99

ETM - CMS

Zone Industrielle Migliacciaro - 20243 PRUNELLI
☎ 04 95 56 09 95 - 📠 04 95 56 14 53

ETM - DIELCO / ISULATEC

Rond Point Rocade - Lieu-Dit Stiletto - 20090 AJACCIO
☎ 04 95 20 51 69 - 04 95 37 80 03 - 📠 04 95 37 80 03

ETM PORTO-VECCHIO

Quartier la Poretta - 20137 PORTO-VECCHIO
☎ 04 95 70 08 31 - 📠 04 95 70 16 52

ETM - ISULA MAT / DIELCO

Isula Mat / Dielco Za de Corbara - 20220 L'ÎLE-ROUSSE
☎ 04 95 60 91 64 - 📠 04 95 60 33 76

AGENCES

AGENCE JCH BORDEAUX

29 Avenue des Mondaults - 33270 FLOIRAC
☎ 05 56 12 19 26 - ✉ contact.bordeaux@jci-hitachi.com

AGENCE JCH CENTRE-EST LYON

Parc Aktiland II - 2 Rue de Lombardie - 69800 SAINT-PIERRE
☎ 04 37 42 00 02 - 📠 04 37 42 00 16
✉ contact.lyon@jci-hitachi.com

AGENCE JCH ILE-DE-FRANCE

46-48 Avenue Kléber - 92700 Colombes
☎ 01 47 86 86 90 - 📠 01 47 86 86 99
✉ contact.paris@jci-hitachi.com

AGENCE JCH MARSEILLE

Bât. Les Bouleaux - Rue Blaise Pascal - 13127 VITROLLES
☎ 04 42 77 04 81 - ✉ contact.marseille@jci-hitachi.com

AGENCE JCH MÉDITERRANÉE MONTPELLIER

Le Synergie - 770 Rue Alfred Nobel - 34000 MONTPELLIER
☎ 04 67 17 07 07 - 📠 04 67 17 07 57
✉ contact.montpellier@jci-hitachi.com

AGENCE JCH NORD-EST LILLE

Parc de la Haute Borne - 100 Avenue Harrison
59650 VILLENEUVE D'ASQ
☎ 03 20 34 90 90 - 📠 02 28 02 20 28
✉ contact.lille@jci-hitachi.com

AGENCE JCH NORD-OUEST NANTES

ZI de l'Erette - 44810 HERIC
☎ 02 28 02 20 20 - 📠 02 28 02 20 28
✉ contact.nantes@jci-hitachi.com

AGENCE JCH STRASBOURG

2 Avenue de l'Energie - 67800 BISCHHEIM
☎ 07 85 53 57 15 - ✉ contact.strasbourg@jci-hitachi.com

AGENCE JCH SUD-OUEST TOULOUSE

Le Diapason - Bât. A 109 Rue Jean Bart - 31670 LABEGE
☎ 05 62 19 48 90 - 📠 05 62 19 48 99
✉ contact.toulouse@jci-hitachi.com

**OUVERTURE PROCHAINE
DE 5 COMPTOIRS À :**
CAEN, LAVAL, BREST,
GRENOBLE ET LYON.



Version digitale
du catalogue 2018

air

JOHNSON CONTROLS HITACHI AIR CONDITIONING EUROPE SAS

Votre installateur, un savoir-faire un professionnel

Il saura sélectionner des produits adaptés à vos besoins, réaliser une installation dans les règles de l'art et un suivi après-vente par l'intermédiaire d'un contrat d'entretien.

Votre installateur HITACHI :

hitachiclimat.fr



Les garanties commerciales offertes par Hitachi concernent les pièces constituant nos machines. Elles s'appliquent sous réserve d'une installation en conformité avec nos spécifications techniques et sont subordonnées à un entretien régulier des équipements par du personnel qualifié. La fréquence d'entretien est liée aux conditions d'utilisation du matériel et à la législation en vigueur. Demandez conseil à votre installateur.

R.C.S. Lyon 392 362 448 - APE 4614Z - Capital 19 460 912 €